Real Academia
de Ciencias Económicas y Financieras

PASADO Y FUTURO DEL ÁREA MEDITERRÁNEA. CONSIDERACIONES SOCIALES Y ECONÓMICAS

Passé et futur de l'aire méditerranéenne. Considerations sociales et économiques

• SEMINARIO CIENTÍFICO INTERNACIONAL CONJUNTO CON LA UNIVERSITÉ ABDERAHMANE MIRA, BÉJAÏA, ARGELIA, CELEBRADO EL 26 DE ABRIL DE 2012 •

La realización de esta publicación
ha sido posible gracias a

GOBIERNO DE ESPAÑA
MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE

Con la colaboración de

Obra Social "la Caixa"

Barcelona 2012

PASADO Y FUTURO DEL ÁREA MEDITERRÁNEA. CONSIDERACIONES SOCIALES Y ECONÓMICAS

Publicaciones de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

Pasado y futuro del área mediterránea: consideraciones sociales y económicas = Passé et futur de l'aire méditerranéenne: considerations sociales et économiques / Seminario Científico Internacional conjunto con la Université Abderahmane Mira, Béjaïa, Argelia, celebrado el 26 de abril de 2012

ISBN-13 978-84-615-8770-4

I. Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras
II. Université Abderrahmane Mira III. Colección

1. Discursos académicos 2. Mediterráneo (Región) - Aspectos económicos
3. Mediterráneo (Región) - Política económica 4. Recuperación económica

HC244.5

La Academia no se hace responsable de las opiniones expuestas en sus propias publicaciones.
(Art. 41 del Reglamento)

Editora: © Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras, Barcelona, 2012

ISBN-13: 978-84-615-8770-4

Depósito legal: B-15991-2012

Nº registro: 2012/40246

Esta publicación no puede ser reproducida, ni total ni parcialmente, sin permiso previo, por escrito de la editora. Reservados todos los derechos.

Imprime: Ediciones Gráficas Rey, S.L.—c/Albert Einstein, 54 C/B, Nave 12-14-15
Cornellà de Llobregat—Barcelona

ÍNDICE

PASADO Y FUTURO DEL ÁREA MEDITERRÁNEA. CONSIDERACIONES SOCIALES Y ECONÓMICAS

PASSÉ ET FUTUR DE L'AIRE MÉDITERRANÉENNE. CONSIDERATIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Le Retour de la source des connaissances aux espaces Mediterraneens

Jaime Gil Aluja 9
Presidente de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

L'aire Méditerranéenne : enjeux économiques et structure de gouvernance

Arabi Khelloudja. 29
Laboratoire Economie et Développement, Université A. Mira de Béjaïa

L'Algerie et l'Union Européenne

Francesc Granell 37
Académico de número de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

Le rôle des institutions internationales à vocation Méditerranéenne

José Daniel Gubert 57
Académico correspondiente para Suiza de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

Espace Méditerranéen: enjeux socioéconomiques, défis et perspectives

Kaid Tlilane Nouara 65
Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Université A. Mira de Béjaïa

De la colonisation à l'émergence: Les nouvelles recompositions géostratégiques

Mohamed Laichoubi 81
Académico correspondiente para Argelia de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras. Ex Ministro de Argelia y Embajador

JAIME GIL ALUJA
Presidente de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

JAIME GIL ALUJA

Presidente de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

LE RETOUR DE LA SOURCE DES CONNAISSANCES AUX ESPACES MEDITERRANEENS

Considérations générales

Entreprendre la tâche d'étudier les possibilités futures d'une culture si riche dans le passé comme celle de la Méditerranée est un défi important pour un universitaire espagnol. Nous proposons de le faire en prenant comme cadre l'espace méditerranéen dans son sens le plus large, en limitant cependant notre position au domaine scientifique en général et en ne perdant pas de vue l'horizon de la science économique qui nous est propre.

A d'autres occasions, nous avons exposé que parler d'identité scientifique méditerranéenne pouvait blesser la conscience de certains scientifiques scrupuleux, légitimement scrupuleux. En effet, si la science est une, comment peut-on parler de science méditerranéenne? Nous pensons, cependant, que le lecteur bien intentionné interprétera de manière convenable le sens «d'identité méditerranéenne», comme un ensemble de caractéristiques, qualités ou singularités de personnes, idées et espaces qui, une fois unis, forment un tout différenciable d'un ou plusieurs ensembles et qui est visiblement reconnaissable. Il ne s'agit pas à d'une définition au sens strict, mais d'une description avec des intentions aclaratoires.

On observe que, de plus en plus fréquemment, dans les recherches les plus poussées apparaît la conviction que la Science affronte des problèmes dans lesquels la complexité provoque l'abandon des principes utilisés pendant des siècles avec la logique binaire pour aller se réfugier dans ce qu'on appelle les logiques multivalentes.

D'autre part, la révindication de la subjectivité comme élément consubstantiel de la connaissance scientifique a débouché à un changement profond par rapport à l'exigence réitérée de «ce qui est objectif», que les chercheurs du centre et du nord d'Europe vénéraient tant. Lorsque ces deux aspects se combinent la recherche scientifique est obligée de faire un quart de tour, en se posant de nouvelles méthodes, si chères aux mentalités flexibles et adaptatives. Et c'est dans ce nouveau panorama que les territoires qui bordent la Méditerranée seront, et nous l'espérons ainsi, des témoins muets de grandes trouvailles qui reméritеront l'admiration et le respect de ceux qui cherchent une Connaissance au service de la société.

Tous ceux d'entre nous qui vivons d'un ou de l'autre côté de la Méditerranée pouvons être orgueilleux de ce qui a été crée dans cet espace et ensuite développé tout au long des siècles. Un bref résumé peut nous être utile, pour proposer une profonde réflexion.

Sur l'origine d'une identité scientifique méditerranéenne

L'influence des civilisations **babylonienne** et **égyptienne** constitue pour nous la référence la plus ancienne pour comprendre ce qui est aujourd'hui la pensée scientifique des peuples de la Méditerranée. Cinq mille ans avant Jésus-Christ un ensemble de populations a vécu en **Mésopotamie**, avec **Babylone** comme centre d'activité culturel. Des fouilles archéologiques nous ont apporté plusieurs centaines de tablettes d'argile frappées au stylet en écriture cunéiforme. Près de trois cents d'entre elles concernant des opérations mathématiques et datant soit de la première dynastie babylonienne (1800 avant J-C. – 1500 avant J-C.) marquée par le règne d'Hammourabi, soit de la période dite hellénistique (600 avant J-C. – 300 avant J-C.) de la dynastie chaldéenne à l'empire séleucide. Les connaissances mathématiques des babyloniens sont appliquées à des **aspects économiques** tels que les échanges de monnaie et de marchandises, problèmes d'intérêts, calculs de taxes et distributions de récoltes.

Dans une autre aire géographique, mais toujours sur les rives de la Méditerranée, la **civilisation égyptienne,** comprend les deux royaumes de la Haute et de la Basse-Egypte. Sa période la plus brillante est celle de la III^{e} Dynastie des pharaons (2500 avant J-C.), qui firent construire les pyramides et ont gardé une culture avec identité propre jusqu'à la conquête **d'Alexandre le Grand** (332 avant J-C.). L'utilisation égyptienne de l'écriture hiératique (et aussi la hiéroglyphique) qui emploie des symboles conventionnels, prédomine sur les papyrus, qui sont la principale source de renseignements sur les opérations économiques des égyptiens. Les plus célèbres sont le

Papyrus Rhind (1650 avant J-C.), le **Papyrus de Moscou**, et le **Rouleau de cuir des mathématiques égyptiennes**, tous d'une haute valeur scientifique. Il s'agit des premières lumières de la science en Méditerranée.

Le **peuple hellène** est issu de deux vagues successives d'envahisseurs indo-européens. Les Achéens se sont installés dans le Péloponnèse (2000 avant J-C.), les Doriens ont provoqué des migrations qui ont débouché sur le peuplement des rivages occidentaux de l'Asie Mineure (Ionie) et des îles de la mer Égée (fin du XII^{e} siècle avant J-C.). Ce sont des étapes dans lesquelles la tyrannie et la colonisation de la Méditerranée provoquent des ombres dans le processus de création scientifique de la part de ses citoyens.

Mais une forme nouvelle d'organisation politique s'est mise en place à l'aube du VIIIe siècle avant J-C., s'appuyant sur des petits États autonomes qui composent la Grèce. Il s'agit d'un espace réduit où se glissent les espoirs d'une éclosion scientifique. En contact avec Babylone et l'Égypte, les Grecs ne se contentent pas d'assimiler leurs connaissances, mais ils arrivent à élaborer des mathématiques abstraites et déductives. Les Grecs sont, avant tout des géomètres. Milet en Ionie d'abord, Sparte et Athènes ensuite et Alexandrie en Égypte finalement constituent les points de repaire d'une brillante civilisation qui prend fin à la mort de la reine Cléopatre en l'an 30 avant J.C. De grands noms surgissent pour éclairer la pensée méditerranéenne pendant plusieurs siècles. **Thalès de Milet** (624 avant J-C. – 546 avant J-C.) fondateur de la géométrie grecque, et **Pythagore** (VI siècle avant J-C.) le philosophie qui change la géométrie en une forme de doctrine accessible à tous. La période classique (600 avant J-C. – 300 avant J-C.) a comme grand nom : Euclide.

Spéculation philosophique et recherche mathématique sont étroitement liées dans la Grèce antique. **Platon** (427 avant J-C. – 347 avant J-C.) insiste sur la valeur éducative des mathématiques pour conduire l'esprit à la contemplation des essences intelligibles. **Aristote** (384 avant J-C. – 322 avant J-C.) dans sa recherche sur l'origine de la connaissance et les moyens d'approcher la réalité empirique codifie les «lois du raisonnement» dans la logique. L'œuvre d'Aristote n'a cessé d'inspirer la réflexion philosophique occidentale au long de plus de deux mille ans. On ne peut pas oublier **Eudoxe** (408 avant J-C. – 355 avant J-C.) avec sa description mathématique du mouvement des planètes, **Apollonius de Perga** (262 avant J.C. – 200 avant J.C.) avec son idée des épicycles et Claudius Ptolémée (100 après J.C. – 160 après J.C.), entre autres. En buvant aux sources babyloniennes et égyptiennes, les grecs transforment, donc, les connaissances en constructions abstraites capables d'engendrer des déductions.

Brève référence de l'apportation arabe à la science méditerranéenne

Moins d'un siècle après la mort de Mahomet en 632, et de la chute d'Alexandrie en 640, les anciennes tribus nomades d'Arabie unifiées par le prophète, ont conquis d'immenses territoires qui s'étendent de l'Inde à l'Espagne, comprenant l'Afrique du Nord et l'Italie du Sud, en s'installant, ainsi, sur les deux rives de la Méditerranée. Cet immense empire a d'abord Damas (Syrie) comme capitale, mais il se scindera ensuite au VIII^{e} siècle en deux royaumes indépendants: celui d'Orient et celui d'Occident[1].

Les premiers nomades découvrent une culture supérieure à la leur et rapidement ils assimilent les conceptions intellectuelles développées aux siècles précédents. L'intégration est de telle force qu'apparaît la semence de ce que sera l'activité scientifique méditerranéenne. On conçoit, ainsi, une **science arabe**[2] qui va du VII^{e} siècle au XIII^{e} siècle. Cordoue, capitale de l'Occident, est le centre de la connaissance arabo-andalouse. Bagdad est la merveilleuse capitale d'Orient. En 1236 la première est prise par le roi de Castille Ferdinand III et la deuxième tombe en 1258 sous les coups des Mongols. Même ainsi la science arabe restera encore brillante au cours du XIV^{e} siècle : du côté de l'Occident sous la lumière du royaume de Grenade et en Orient dans l'empire des Mamluks d'Égypte.

Certaines cités musulmanes deviennent de vrais foyers du savoir scientifique. Tout au long de sept cents ans le savoir méditerranéen est patrimoine arabe et son modèle de connaissance comprend la philosophie, la mathématique, l'astronomie, la physique, la médecine, sans oublier les aspects historiques, géographiques ou poétiques.

La structure de la pensée scientifique arabe est un héritage du système d'Aristote plus ou moins modifié et des grands maîtres de l'école d'Alexandrie : Euclides en mathématiques, Ptolémée en astronomie et Galien en médecine. Mais les arabes savent aussi assimiler les apports indiens sur tout ce qui concerne la numération décimale de position avec l'usage du zéro, important aspect popularisé par les traités de **Al-Khwarizmi** (800 – 847 après J.C.), L'importance de la contribution des mathématiques arabes dans le domaine de l'algèbre n'est donc pas étrange avec des noms prestigieux, tels que des **d'Al-Karaji** (fin X^{e} siècle – première moitié du XI^{e} siècle), d'**Al-Khayyam** (1048 – 1131), et d'**Al-Kashi** (décédé en 1129).

1. Ce paragraphe dédié à la civilisation arabe est tiré de A. Dahan-Dalmedics et J. Peiffer: Une histoire des mathématiques. Ed. Du Seuil. Paris 1986, pag.: 19-24.

2. Quand on parle de science arabe il s'agit des œuvres écrites dans cette langue devenue la langue internationale des lettres et des sciences, comme il est de nos jours avec la langue anglaise. La grande différence est que la langue arabe possède une grande richesse et elle est capable de nuances subtiles.

L'emploi scientifique de la mathématique dans le domaine de l'expérimentation apparaît, en particulier, en mécanique, et surtout en astronomie. Le plus grand physicien de l'époque médiévale, **Ibn Al-Alaytham**, dit aussi **Alhazen** (965-1039) rédige son «Traité d'optique» (Kitab al manazir), combinant la géométrie et la physique. Ses travaux auront une influence déterminante jusqu'au XVII^{e} siècle.

Voici ce que l'on peut considérer comme une lonque «période de lumière», qui s'est assombrie, après, à cause de la difficulté d'assimiler cet héritage par l'Occident médiéval chrétien, qui mettra plusieurs siècles à le faire et à atteindre le même niveau. Cependant le monde arabe fut capable de transporter dans le temps le dépôt de science et de culture accumulé aux nouvelles générations européennes. Grâce à ce riche héritage l'Europe du XV^{e}, XVI^{e} et du XVII^{e} siècle voit naître des grands génies de la science tels que Léonard da Vinci (1452-1519), Nicolas Copernic (1473-1543), Giordano Bruno (1548-1600), Galileo Galilei (1564-1642), Johann Kepler (1571-1630), René Descartes (1596-1650) et un des plus grand génies de tous les temps : Isaac Newton (1642-1727), qui avec sa conception géométrique, changea la perception duale de l'univers par un code de lois valables pour toutes sortes de manifestations.

La **conception géométrique de l'univers** prend ses racines et se consolide dans les trois derniers siècles pendant lesquels l'activité scientifique avance de la main de Léonard Euler (1707-1783), Joseph Louis Lagrange (1736-1813), Pierre Simon de Laplace (1749-1827), Karl Gauss (1777-1855), William Rowan Hamilton (1805-1865), Evariste Galois (1811-1832), Jules Henri Poincaré (1854-1912) y Albert Einstein (1878-1955), parmi d'autres.

Encadrement actuel des relations sociales et économiques

La nouvelle configuration en **blocs** qui se dessine à l'horizon économique nous oblige à réviser, en profondeur, les bases sur lesquelles reposeront les études économiques d'une société comme la méditerranéenne en pleins **changements rapides et profonds**, ce qui difficulte la formalisation des phénomènes, qui n'ont pas lieu avec la précision souhaitée.

Et d'autant plus que les relations entre **les agents** économiques sont enveloppées d'une **complexité** croissante. Il ne faut donc pas s'étonner de l'insuffisance progressive de l'ensemble des instruments techniques couramment utilisés par les chercheurs, héritage d'un brillant passé, basés sur un déterminisme qui exige des informations certaines, estimées avec précision, face à la nécessité ressentie par ceux-ci de découvrir de nouvelles voies pour trouver la solution aux nouveaux problèmes, de plus en

plus chargés **d'incertitude**. Pour deviner d'abord, et pour borner ensuite les contours de ce monde trouble des prochaines décennies, nous devrions peut-être faire un acte de modestie en se contentant de moins et en utilisant mieux les éléments dont nous disposons.

Il est vraie que dans tout processus relationnel la **figure humaine** apparaît presque toujours, et autour d'elle l'intérêt pour scruter ses réactions. Les besoins, et les ressources pour les satisfaire provoquent et continueront à provoquer à l'avenir des déplacements de certaines zones géographiques à d'autres par des processus que nous avons voulu dénominer «migratoires». Ici aussi les **relations d'incidence** jouent à partir de certaines causes primaires à des effets «presque derniers» par des enchaînements comportant une **complexité** inexistante jusqu'à présent. Et il a alors fallu créer des concepts nouveaux capables de décrire les phénomènes qui ont surgi dans cette société méconnue dans les textes habituels d'apprentissage, comme par exemple «globalisation», «délocalisation»… et beaucoup d'autres.

Il ne nous correspond pas ici de puiser ici dans les entrailles des grandeurs et des misères des mouvements de personnes, si fréquentes dans l'espace méditerranéenne, mais bien de faire une ébauche d'un de ses aspects les plus importants qui, malheureusement, n'a pas été traité avec la rigueur et la profondeur qu'il mérite. Il s'agit de l'impact qui se produit dans la science et dans l'économie en particulier de zones d'émigration et aussi dans celles d'immigration, comme conséquence de l'entrée et de la sortie respective des citoyens. Mon pays, l'Espagne, à été protagoniste en moins de 20 ans de ce phénomène dans ses deux aspects : l'émigration dans les 60-70 du siècle dernier et l'immigration à la fin du siècle dernier et début de celui-ci. Une tendance d'émigration à peine perçue va-a-elle se consolider à l'avenir?

Du point de vue purement **économique**, qui est, en définitive la raison la plus profonde et la plus grande stimulation au mouvement de personnes, les migrations s'appuien sur 2 bases fondamentales.

1) Le «gap» qui existe entre les «niveaux de vie» des deux zones géographiques, celle de l'exode et celle d'accueil.

2) Les différences qui existent entre les deux zones par rapport aux possibilités de progresser en science et en culture.

Il est évident que la plupart du temps, ce deux supports agissent ensemble, bien que dans chaque cas ils le fassent à des niveaux et intensités différents. Et c'est pour

cela que nous pensons que c'est une erreur d'établir une séparation stricte entre «la main d'œuvre de bas niveau» et le «personnel qualifié», comme s'il s'agissait de deux sous-ensembles booléens disjoints. Cette position de départ erronée conduit à des conclusions qui ne sont pas en accord avec la réalité, surtout si nous nous situons dans une perspective à moyen et long terme. Nous le décrirons en trois directions.

1) L'incorporation de la main d'œuvre à bas prix dans les entreprises des zones d'immigration réduit ou maintient les prix de ses produits ou services, en favorisant ainsi sa compétitivité internationale. Mais cela seulement à court terme, car une entreprise **ne peut pas** baser son activité sur un travail infra rémunéré. La population d'accueil ne tardera pas à régulariser ses émoluments. Les raisons que l'on présente pour favoriser ce genre d'immigration se retournent contre elle en peu de temps. Sans entrer trop en détails, il faut dire qu'elle sera positive uniquement si elle est accompagnée de certaines mesures comme par exemple «la formation», pour n'en citer qu'une d'entre elles.

2) Il arrive souvent que, à l'abri de **structures productives** très solides et de l'existence **d'une main d'œuvre à bas prix**, des entreprises extra zonales s'installent dans une autre parcelle géographique. A maintes occasions nous avons assisté à une **délocalisation** postérieure, avec le déplacement de tout l'appareil productif à d'autres zones. Indépendamment des **effets bénéfiques éphémères** du début, le bilan global ne sera positif, que si on profite de l'intervalle de temps d'activité de l'entreprise pour créer des structures productives alternatives.

3) L'aspect qui très nettement apparaît comme positif pour la zone géographique réceptrice est l'incorporation du **personnel qualifié** à différents niveaux. L'apprentissage et l'enseignement c'est -à-dire la formation, à été gratuite pour le pays d'accueil par rapport aux pays de ceux qui apportent, en général, un taux élevé de «valeur ajoutée» à la production réalisée par ceux-ci. Par contre, il est négatif (et injuste) pour le pays d'origine qui a dû supporter le coût de création de chercheurs capables et de professionnels de mérite, qui ont offert leur savoir et leur savoir-faire dans d'autres zones géographiques, en y créant de la richesse.

Nous ne lasserons pas d'insister que tout ce qui a été exposé prétend être seulement un encadrement de dialogue, qui est écrit en «gros caractères», comme des idées que nous souhaiterions fussent capables de dessiner un théâtre où les acteurs seraient des caricatures de la réalité.

Dans le domaine de la science et la culture le panorama semble plus net. L'histoire ancienne et proche confirme notre méditerraneo-optimisme dans **les deux scénarios** des migrations. Et nous le croyons fermement, parce que «la main», pas toujours heureuse, des gouvernements difficilement peut jouer efficacement pour modifier la composition **naturelle** des flux. On a dit, sur un ton péjoratif que «les grands flux migratoires ont un parallélisme avec les grandes épidémies : ils ne sont pas facilement contrôlables et ne respectent pas les frontières». Et nous nous demandons, bien que cela fût ainsi, si l'un ou l'autre des aspects représente un inconvénient ou en définitive et à long terme un avantage.

Les contacts entre les hommes de la culture et les scientifiques produisent des effets bénéfiques, surtout lorsqu'ils ont un degré élevé de permanence. Le progrès est, dans ce domaine, augmenté avec la fusion, avec l'absorbtion et avec l'échange de connaissances. Ces grands flux «épidémiques» appelés migratoires ont fourni, depuis très longtemps, le dépôt culturel et scientifique dont nous jouissons de nos jours en Méditerranée. Un exemple révélateur est l'apport arabe au mouvement culturel et scientifique européen, que nous avons auparavant exposé. La traduction des textes grecs qu'ils ont fait, a fourni à leur tour, un des maillons plus brillans de la chaîne de transmission des connaissances scientifiques et culturelles.

Si cela est ainsi, comment explique-t-on, alors, les tensions qui existent surtout entre le monde de la science et la culture et l'estament politique, sur un problème si important ? On trouverait peut être la réponse dans la perspective temporaire avec laquelle les uns et les autres posent leurs supposées solutions. En effet, par la nature même des choses, ceux qui doivent gerer jour le jour les incidences qui apparaissent dans la vie des citoyens et des groupes sociaux se voient involucrés dans le tourbillon des solutions à court terme qui ont comme limites les élections les plus proches. Leurs décisions sont alors conditionnées pour obtenir des résultats immédiats. Par contre, le scientifique est conscient de que ses trouvailles actuelles deviendront des réalités palpables (avec les exceptions qui ont lieu) dans un avenir moyen ou lointain dont lui-même peut être ne pourra pas jouir. Son travail, et donc son horizon, se situe à long terme. En peu de mots, on pourrait terminer dans le besoin le plus absolu d'une **convergence** entre science et culture d'une part, et politique d'autre part, si on souhaite cette synthèse de pensée nécessaire pour que ceux qui dirigent les destins de nos peuples soient capables d'élaborer la stratégie globale si souhaitée pour les mouvements de personnes dans la Méditerranée.

Tout au long de cet exposé, de manière explicite ou tacite ont affleuré les réalités qui configurent nos sociétés comme un réseau de relations qu'on a qualifiées de **com-**

plexes et **incertaines**. La question importante se pose de savoir si les sciences sociales et économiques, telles comme elles nous on été transmises pas nos maîtres sont capables de faire comprendre, d'expliquer et de traiter des phénomènes inconnus jusqu'à il y a peu de temps. Et d'autre part, quelle peut être la contribution des divers pays ou zones géographiques de la Méditerranée au développement de l'activité scientifique et à la configuration d'une culture commune qui en même temps préserve l'identité des différents peuples qui la composent? Passons, ensuite, à quelques réflexions que nous croyons fondamentales.

Temps et réalité dans la culture traditionnelle

Permettez-moi, tout d'abord, de poser une simple proposition : **Il semble difficile de ne pas accepter que les systèmes économiques sont très sensibles aux variations des conditions qui existent à un certain moment de leur activité.**

A partir de cette affirmation on peut concevoir[3] que lorsqu'une **perturbation** surpasse un certain niveau, les futures déviations mènent à un processus non contrôlable par le système lui - même, donnant naissance à de nouveaux phénomènes parfois inespérés. Pour chercher une possible explication à ceux qui se forment dans son domaine d'étude, la **science économique** a tourné son regard, pratiquement depuis ses origines, vers les physiciens qui observaient l'univers, en espérant y trouver quelques signes avec lesquels nous pourrions, en quelque sorte, estimer les futurs scénarios où se déroulerait l'activité economico- financière des organisations. A la suite de cela, on a pu prouver que les **lois économiques** ont suivi les **lois de la nature**. Mais aux «vides» ou «anomalies» de la nature, les «comportements anormaux» des systèmes économiques se sont aussi ajoutés. Et c'est alors que les questions sur la signification de **la réalité** et sur **l'existence du temps** ont surgi à l'esprit de tant de physiciens, en même temps que les économistes s'interrogeaient sur **son rôle dans la science économique**.

La première question surgit aussitôt: «Ces concepts sont-ils indissociables entre eux?». Nous associons, normalement, la réalité au moment éphémère actuel. Le passé **est fini**, et le futur **n'existe pas encore**. Il semble que notre pensée se **déplace** de façon que l'incertitude du demain ne le soit plus pour se convertir en la réalité d'aujourd'hui, qui elle-même, à son tour, laisse place à la certitude du passé.

3. Quelques idées de ce paragraphe ont été tirées de Gil-Aluja, J. : «La pretopología en la gestión de la incertidumbre». Discours de réception comme Docteur «Honoris Causa» de l'Université de León (Espagne). Publ. Universidad de León. León 2002. Pag. 47 – 78.

Mais cette **perception vitale** choque frontalement avec **la rationalité** avec laquelle les physiciens ont traditionnellement assumé le concept du temps. Pour eux, il existe un «**paysage temporel»** où se trouvent tous les évènements du passé, du présent et du futur. Le temps ne bouge pas, ce sont le objets qui bougent dans le temps. Le temps **ne passe pas**, le temps **est**. Le **flux du temps** est irréel, ce qui est réel c'est **le temps**.

A ce respect, la correspondance échangée, les dernières années de leurs vies respectives, entre Michele Besso (1873-1955) et Albert Einstein[4] (1878-1955) est très révélatrice. A la question réitérée du premier «Qu'est-ce le temps?», «Qu'est-ce la irréversibilité?» Le second répond : «**L'irréversibilité est une illusion**». Lorsque **Besso** décède, **Einstein** écrit une lettre à la soeur et au fils de son ami, avec les mots suivants : «**Michele** m'a précédé pour abandonner ce monde étrange. Cela n'a pas d'importance. Pour nous, physiciens convaincus, la distinction entre passé, présent et futur n'est seulement qu'une illusion, si persistante soit-elle».

On ne peut pas nier la validité des conceptes **passé** et **futur**, bien que l'on soutienne l'inexistence du «flux du temps». Dans le domaine économique, on trouve une multitude de phénomènes irréversibles. On dira même qu'ils sont majoritaires. Il existe donc, **une assymétrie des objets dans le temps**, mais non pas une assymétrie du temps. Dans ce sens, donc, l'assymétrie est une **propriété des objets**, et non une propriété du **temps**. Pour la physique classique, une horloge mesure les **durées entre les évènements**, et ne mesure pas la vitesse avec laquelle on passe d'un évènement à un autre.

Mais alors nous pouvons nous demander: comment, dans la pensée économique, l'idée du **cours du temps** comme **nous** la concevons dans les recherches dans **l'incertain**, a pu s'enraciner? La réponse se trouve peut-être dans deux aspects de l'assymétrie:

a) **L'entropie d'un système** est en relation directe avec l'information qu'elle reçoit. Les nouvelles sensations ajoutent de l'information et augmentent donc l'entropie. L'emmagasinage de l'information est un processus unidirectionnel irréversible.

b) **Le principe d'indétermination de Heisenberg** implique un futur non déterministe. En mécanique quantique, un état, aujourd'hui, peut **donner** lieu à plusieurs états dans le futur, sans qu'on puisse **prédire** lequel se faira réalité.

4. Einstein-Besso: Correspondance. Ed. P. Speziali, Hermen. Paris, 1972, Pag. 88.

De toute façon, il est de plus en plus difficile d'arracher de la pensée économique, la notion de **flux temporel**, même si, paradoxalement la **présence de la réversibilité**, avec toute sa charge de ce qui n'est **pas temporel** est une constante fréquence dans les apportations qui sont restées longtemps dans le domaine scientifique de l'économie. Cela nous mène à reconduire les recherches, en les séparant, avec respect, du fil conducteur, presque linéaire, que nous avons reçu de nos maîtres.

Conception géométrique et conception darwinienne

Traditionnellement, un des buts de la **science économique** était la recherche de **l'ordre** et de la **stabilité**. Nous ne croyons pas qu'il y aie un économiste, quelle que soit l'école où il a puisé ses connaissances, qui ne base pas ses décisions en pensant obtenir un **équilibre** ou à rompre un équilibre déjà existant, mais toujours avec l'idée d'en trouver un autre, plus favorable pour les intérêts qu'il souhaite défendre.

Dans le domaine de la recherche économique on remarque un certain malaise lorsqu'on voit une réalité pleine de convulsions que rendent la vie **instable**, traitée comme si elle était en situation d'équilibre entourée de **stabilités**. Et c'est pourquoi il est difficile de nous habituer à admettre que la société, l'économie et l'activité des entreprises comme nous les avons connues jusqu'à présent, n'ont aucune possibilité de survivre dans un futur immédiat, dans lequel beaucoup, mais beaucoup de changements seront inévitables. Devant ce panorama ne manquent pas les scientifiques qui cherchent des solutions, ouvrant de nouveaux chemins dans leurs études économiques où les **fluctuations** et **l'inestabilité** ont de plus en plus une place fondamentale. En tenant compte des changements comme ceux que nous vivons actuellement, nous nous demandons qui est capable de deviner le **futur des évènements** avec la précision d'un prophète ?. Une brève réflexion concernant les possibilités que nous offrent les réponses données par les laboratoires où on essaie les nouvelles expériences scientifiques, peut nous être utile.

Nous pouvons confirmer que l'activité de recherche se trouve à un carrefour où se joue le futur de l'humanité. D'une part, la **conception géométrique** de la connaissance et de l'autre la **conception darwinienne**. D'une part l'imposition de croyances préétablies depuis l'aube newtonienne, lorsqu'on rêvait de réduire le fonctionnement du monde à la prédictibilité d'un mécano. D'autre part, le vide de ce que n'est pas connu. La réponse à l'appel de **Ludwig Boltzmann**, **Bertrand Rusell**, **Luckasiewicz**, **Zadeh**, **Lorenz**, **Prigogine**, **Kaufmann**, **Moisil**. Le refus du joug de la prédestination et la proclamation de **la liberté de décision** qui s'écrase, une fois encore, contre le mur de l'incertitude.

Karl Popper[5] signalait **d'une part** «que tout évènement est causé par un évènement, de manière que tout évènement pourrait être prédit ou expliqué.... D'autre part, le bon sens attribue aux personnes saines et adultes la capacité de **choisir librement** parmi plusieurs chemins.....». Cette espèce de contradiction intérieure constitue un problème majeur que William James[6] dénomina «dilemme du déterminisme». Lorsque nous transposons ce dilemme à la physique ou à l'économie, nous retrouvons ce qui est connu comme la «**paradoxe du temps**», où se joue ni plus ni moins **notre relation avec le monde** ou **avec la société**. En effet, la société est elle déjà écrite ou est elle en construction permanente?

Prigogine nous rappelle que **la paradoxe du temps** «fut identifiée par le physicien viennois **Ludwig Boltzmann**, qui a cru pouvoir suivre l'exemple de **Charles Darwin** en biologie et donner une description évolutionniste aux phénomènes physiques. Son essai eut comme effet de mettre en évidence la contradiction entre les lois de la physique newtonienne- basées sur l'équivalence entre passé et futur- et toute tentative de formulation évolutionniste qui affirme une distinction essentielle entre passé et futur»[7]. Cependant, actuellement, la perception de la réalité et le temps sont en train de changer, surtout depuis la naissance et le développement de la **physique des processus de non équilibre** avec des conceptes tels que **l'autoorganisation** et **les structures dissipatives**. Nous sommes de plus en plus conscients que les racines les plus profondes des nouveaux regards avec lesquels les chercheurs scrutent les systèmes sociaux, économiques et de gestion se trouvent au XIX^{e} siècle, lorsque les premières essences de **l'évolutionnisme** se distillaient.

En effet, dans son livre fondamental «L'origine des espèces», publié en 1859, **Darwin** considère que les **fluctuations** dans les espèces biologiques donnent lieu, grâce à la sélection du milieu, à une évolution biologique irréversible. L'association entre **fluctuations** (qu'il assimile à l'idée de hasard, nous dirions incertitude) et **irréversibilité** donne lieu à une **autoorganisation** de systèmes avec une **complexité** croissante.

La description évolutive est associée au concepte **d'entropie**, qui, en thermodynamique, permet de distinguer entre processus **réversibles** et **irréversibles**. Clausius[8] associait, déjà en 1865, l'entropie avec le second principe de la thermodynamique.

5. Popper, K.: L'univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme. Ed. Hermann. Paris 1984 pag. XV.

6. James, W.: "The Dilemma of Determinism" en: The Will to Bilieve. Ed. Dover New York, 1956.

7. Prigogine, I.: La fin des certitudes. Traduction espagnole avec comme titre : «El fin de las certidumbres». Ed. Taurus. Buenos Aires 1997, pag. 8.

8. Clausius, R. : Ann. Phys. CXXV, 1865, pag. 353.

Son ennoncé des deux principes de la thermodynamique est le suivant: «L'énergie de l'univers est constante». «L'entropie de l'univers croît vers un maximum». Face à l'énergie qui se conserve constante, l'entropie permet d'établir une distinction entre les processus réversibles (entropie constante) et les processus irréversibles (ils produisent l'entropie). Ainsi dans un système isolé, l'entropie augmente lorsque des processus irréversibles existent et se maintient constante en présence de processus réversibles. L'entropie atteint donc une valeur maximum lorsque les systèmes arrivent à l'équilibre et termine le processus irréversible. Et c'est précisément **Ludwig Boltzmann** (1844-1906) qui établit la relation entre entropie et probabilité par la fameuse formule h= k.lnp.

En 1872, Boltzmann publie son fameux «théorème H». Ce théorème met en évidence comment, au sein d'une peuplade de particules les collisions entre elles modifient sans arrêt la distribution de la valeur de cette fonction H pour arriver à un minimum qui correspond à ce que l'on appelle **distribution d'équilibre de Maxwell-Boltzmann**. A cet état, les collisions ne modifient plus la distribution des vitesses et la grandeur H reste constante. De cette manière, les collisions entre les particules conduisent à un équilibre.

Aussi bien dans le cas de Darwin que dans celui de Boltzmann, le **hasard** (ou si l'on veut l'incertitude) et **l'évolution** sont étroitement liés, mais le résultat de leurs recherches respectives conduisent à des conclusions contraires. Chez **Boltzmann**, la probabilité arrive à son **maximum** lorsqu'elle atteint **l'uniformité**, tandis que chez **Darwin**, l'évolution conduit à de **nouvelles structures auto-organisées**.

Il est vrai que certains phénomènes surgis de la vie des états, des institutions et des entreprises peuvent être décrites par des **équations déterministes**. Mais par contre, il y en a d'autres qui contiennent des **processus incertains** ou, en tout cas, **stocastiques**. Non seulement on possède des **lois** mais des **faits** qui ne sont pas conséquence des lois et, en échange, remettent en cause leurs **possibilités**. Mais il pourrait arriver que notre propre existence, avec toute sa complexité, se trouvât aussi inscrite dans l'évènement primordial, baptisé avec le nom de Big – Bang. Ilya Prigogine[9] se demandait si le temps avait commencé avec le Big – Bang ou si le temps existait déjà avant dans notre univers. Ainsi, dans les limites de nos connaissances, il nous est difficile de délimiter raisonnement et spéculation. On peut concevoir le Big – Bang comme un évènement associé à une stabilité, ce qui impliquerait qu'il est le point de départ de notre univers, mais non du temps. Le temps n'a donc pas de commencement

9. Prigogine, I.: La fin des certitudes. Version espagnole de Ed. Taurus. Buenos Aires, 1997, pags. 11-12.

et possiblement n'a pas de fin. La réalité est, que la science économique, à force de chercher ce qui est permanent, la symétrie et les lois, a trouvé ce qui est changeant, l'irréversibilité et la complexité.

Il semble qu'Epicure soit le premier à démontrer que le monde **déterministe** des atomes est inséparable de la liberté humaine. Il est vrai que l'énoncé des **lois de la nature** apportât un élément important en ne niant pas l'avenir au nom de la vérité de l'être, mais au contraire, en prétendant décrire les mouvements caractérisés par une vitesse qui varie avec le cours du temps. Malgré cet énoncé, ces lois comportent la **suprématie** de **l'être** sur **l'avenir**, comme le confirme la loi de Newton qui associe force et accélération : il est déterministe et réversible dans le temps. Mais, bien que la **physique newtonienne** fut repoussée par les 2 grandes découvertes du 20^{éme} siècle, la **mécanique quantique** et la **relativité**, son **déterminisme** et sa **symétrie temporelle** ont survécu. Il est bien connu que la mécanique quantique ne décrit pas des trajectoires, mais des fonctions d'ondes et son équation fondamentale, l'équation de Schrödinger, est déterministe et au temps réversible.

Mais, si pour de nombreux physiciens, parmi lesquels **Einstein**, le problème du déterminisme et du temps est résolu («le temps est une pure illusion»), pour les philosophes il continue à être une interrogation de laquelle le sens de l'existence humaine dépend. Ainsi, Henri Bergson[10] affirme que «le temps ajourne, ou est plutôt un ajournement». Il doit donc être élaboration. Ne sera-t il pas le véhicule de création et choix ?. L'existence du temps ne prouverait-elle pas qu'il y a indétermination dans les choses ?». De cette façon, pour Bergson, réalisme et indéterminisme marchent côte à côte. Karl Popper considère aussi que : «le déterminisme laplacien- confirmé comme il semble l'être par le déterminisme de théories physiques et son brillant succès- est l'obstacle le plus solide et le plus sérieux sur le chemin d'une explication et d'une apologie de la liberté, créativité et responsabilité humaine»[11].

Vers une interprétation méditerranéenne des réalités et leur formalisation

C'est ainsi que, de plus en plus fréquemment, des voix s'élèvent et réclament un profond renouvellement des processus formaux pour avoir une meilleure connaissance des réalités actuelles, qui se caractérisent par une **complexité** sans précédents.

10. Bergson, H.: «Le possible et le réel» en Oeuvres. Presses Universitaires de France. Paris 1970, pag. 1333.

11. Popper, K.: L'univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme. Ed. Hermann, Paris 1984, pag. 2.

Des propositions apparaissent dans les divers domaines de la connaissance, propositions qui prétendent en quelque sorte, se détacher de la pensée monotone et fatigante qui, avec des terminologies apparemment différentes répètent des conceptes, des méthodes et des développements qui n'échappent pas aux idées de base surgies d'une logique plusieurs fois centenaire, laquelle, porteuse d'une beauté singulière, en dominant l'attrait, reste incommode et souvent inopérante lorsqu'on veut l'utiliser pour éclairer des questions fondamentales surgies d'un monde changeant et par cela même, **incertain**.

A plusieurs occasions, nous avons écrit que la science économique, et par conséquent, tous les domaines de connaissance qui s'en alimentent, n'échappent pas à cette tendance de «conservatrice» du fond et de «modernisation» des formes. Et ainsi, les notions **d'équilibre** et de **stabilité** sont encore présents dans les travaux de ceux qui détournent le regard lorsque apparaissent des phénomènes caractérisés par des **déséquilibres** répétés et des profondes **instabilités**. Et ce sont les mêmes qui, bien que restant des adeptes fidèles de la doctrine cartésienne, ferment les yeux face à une de leurs phrases sans appel: «ce 'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien».

Il ne semble pas très difficile d'expliquer les causes de ce décalage qui existe entre l'explication formelle et les réalités esquives que l'on prétend expliquer. La pensée économique mais aussi les techniques utilisées pour l'élaboration de ses modèles et algorithmes ont fait recours, l'un et les autres à une science physique d'où sont sortis les fils conducteurs des raisonnements. La **réversibilité temporelle** et le **mécanisme** omniprésents dans la description classique des phénomènes physiques on été empruntés pour formaliser les réalités économiques pendant plus d'un siècle, de façon que les notions de liberté et libéralisme n'ont été que des mots vides, dépourvus de sens, comme conséquence des mécanismes de nature déterministe employés dans leur traitement.

Tout au long de notre parcours dans les sphères de la recherche, nous avons consacré notre vie académique à **lutter** contre le déterminisme et la prédestination, en essayant de construire des éléments techniques et théoriques, porteurs de **liberté**. Nous avons eu la grande chance de recevoir l'enseignement des quelques grands créateurs aux idées nouvelles. Nous nous souvenons dans notre jeunesse des enseignements de François Perroux, qui poussait de hauts cris contre le transfert des modèles mécanicistes du domaine économique qui, une fois simplifiés de la physique, arrivaient à détruire virtuellement l'objectif de la science économique qui les adopte. Plus tard, au milieu des années 60, c'est Lofti Zadeh qui, avec le concept d'ensemble flou

ouvrira les portes pour qu'Arnold Kaufmann développe et diffuse initialement non seulement quelques techniques révolutionnaires mais aussi une nouvelle manière de canaliser la pensée qui est versatile, modulaire et pleine de nuances. Les leçons reçues d'Ilya Prigogine, prix Nobel de Chimie en 1977 pour ses contributions au déséquilibre thermodynamique, et particulièrement pour la théorie des processus irréversibles, ont été nécessaires pour transgresser les essences du déterminisme économique. La différenciation entre les structures d'équilibre et les structures dissipatives nous ont donné l'occasion de scruter dans les **espaces darwiniens incertains**.

Plongés dans la **croyance évolutive** des systèmes économiques et sociaux nous sommes arrivés à la conviction de l'insuffisance de la logique booléenne pour expliquer la complexité des relations économiques, financières et commerciales entre des personnes individuelles et entre les groupes sociaux, avec une interdépendance qui échappe aux lois surgies des postulats linéaires. Le seul principe jusqu'à présent des constructions logiques, le «principe du tiers exclus» a cédé le pas au «principe de simultanéité graduelle»[12], plus générale, et dont le premier est un cas particulier. Son acceptation lui permet d'abriter un grand nombre, presque illimité, d'opérateurs logiques capables de répondre à un large éventail de nécessités jusqu'alors non satisfaites. Les logiques multivalentes ont pris une nouvelle impulsion, fournissant aux chercheurs des nouvelles voies pour leurs inquiétudes scientifiques. Une fois de plus, nous nous rendons compte que la collaboration étroite entre les chercheurs appartenant aux divers domaines de la connaissance est nécessaire, mettant en évidence que les recherches interdisciplinaires sont très productives, si on veut avancer dans la construction d'une Méditerranée capable d'abriter une activité scientifique d'élite, plurale dans ce qui est nécessaire, et tolérante non seulement avec l'innovation, mais aussi stimulante pour la créativité des minorités inquiètes.

Dans une de nos communications[13], nous avons essayé de rassemble en un volume la pensée méditerranéenne sur l'incertain. Dans les travaux présentés par des chercheurs grecs, roumains, italiens, français et espagnols, l'idée d'irréversibilité teignait chaque fois le processus de la recherche d'explications susceptibles de diriger des faits et des phénomènes situés dans un avenir couvert de brouillard. Le résultat, prometteur, recevrait un essor si les scientifiques et hommes de culture de la rive sud de la Méditerranée voulaient bien s'unir à notre projet. Qui pourrait mieux que les

12. "Lances y desventuras del nuevo paradigma de la teoría de la decisión. Proceedings du IIIe SIGEF Congress. Buenos Aires 10-13 noviembre 1996.

13. Gil-Aluja, J. (Ed): Handbook of Management in uncertainty. Kluwer Academic Publ. Boston. Londres. Dordretch. 1999.

esprits subtils et nuancés du Sud de l'Europe et du Nord d'Afrique illuminer les recoins obscurs des systèmes complexes?

Bibliographie

Aristóteles: Obras. Lógica. De la expresión o interpretación. Ed. Aguilar Barcelona 1977.

H. Bergson: "Le possible et le réel", en Oeuvres, PUF, Edition du Centenaire, Paris, 1970.

M. Blanc: Les Héritiers de Darwin, Éditions du Seuil, Paris, 1990.

G. Bruno: "De la causa". Opera Italiane, quinto diálogo. I. Bari 1907. D'après I. Lecrerc : The Nature of Physical Existence. George Allen and Urwin Ltd. Londres 1972.

R. Clausius, Ann. Phys., CXXV, 1865.

A. Dupas: La Lutte pour l'espace, Éditions du Seuil, Paris, 1977.

Einstein-Besso: Correspondence Ed. P. Speziali. Hermen. Paris 1972.

J. Gil Aluja: Elements for a theory of decisions in uncertainty. Kluwer Acad. Publ. Dordretch, 1998.

A. Jacquard: L'Héritage de la liberté, Éditions du Seuil, Paris, 1986.

W. James: "The Dilemma of Determinism", en The Will to Believe, Dover, Nueva York, 1956.

A. Kaufmann: Introduction à la théorie des sous – ensembles flous à l'usage des ingénieurs. Masson. Paris, 1973.

J. Lukasiewicz: "O zasadzie wylaczonego srodza". Przegl'd Filozficzny, 13, 1910.

B. Mandelbrot: The Fractal Geometry of Nature, J. Wiley, San Francisco, 1982.

A. A. Moles: Les Sciences de l'imprécis, Éditions du Seuil, Paris, 1990.

F. Perroux: L'économie du XX ème siècle. P. U. F. Paris, 1969.

H. Poincaré: La science et l'hypothèse, Flammarion, Paris, 1906.

K. Popper: L'univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme, Hermann, Paris, 1984.

Ilya Prigogine: Etude thermodynamique des phénomènes irréversibles, Desoer, Lieja, 1947.

Ilya Prigogine: From Being to Becoming, W. H. Freeman, San Francisco, 1980.

Ilya Prigogine: La fin des certitudes. Traduction espagnole titré "El fin de las certidumbres". Ed. Taurus. Buenos Aires 1997.

K. Popper: L'univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme. Ed. Hermann. Paris 1984.

L. Rosenfeld: "Considérations non philosophiques sur la causalité", en Les théories de la causalité, PUF, Paris, 1971.

P. Valéry: Cahiers I, Bibliothèque de la Pléiade. Gallimard. Paris, 1973.

S. Weinberg: Les Trois Premières Minutes de l'Univers, Éditions du Seuil, Paris, 1978.

L. Zadeh: «Fuzzy Sets» en Information and Control, 8, 1965.

ARABI KHELLOUDJA
Laboratoire Economie et Développement
Université A. Mira de Béjaïa

ARABI KHELLOUDJA
Laboratoire Economie et Développement
Université A. Mira de Béjaïa

L'AIRE MÉDITERRANÉENNE : ENJEUX ÉCONOMIQUES ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La problématique de la construction de l'aire méditerranéenne s'est posée dès le début des années soixante dix. Mais en dépits des différentes tentatives, le projet de l'aire méditerranéenne paraît au fil du temps comme étant très complexes voire même utopique.

Sans vouloir nous inscrire dans un optimisme démesuré ni dans un pessimisme exagérée, nous tenterons à travers la présente communication retracer les différentes expériences d'édification de cette aire méditerranéenne et surtout démontrer au-delà des points de certains points de rupture, il existe bel et biens de nombreux points de complémentarité entre les pays du pourtour de la méditerranée.

Les enjeux de l'intégration : Dans le contexte de l'hyper compétition, de la globalisation des économies et d'émergence des grands groupes régionaux tels que l'ALENA, le MERCOSUR et l'ASEAN, aire méditerranéenne s'impose comme une solution d'évidence pour les pays du bassin. Elle devient une nécessité absolue et incontournable notamment avec l'émergence des grandes puissances régionales telles la Chine et l'Inde qui menacent fortement la compétitivité des pays méditerranées.

Des complémentarités et des divergences : En partant du principe liant la croissance économique à la croissance démographique, nous pouvons déjà affirmer que les pays du bassin de la méditerranée ont tout intérêt à aller dans le sens d'une coopération qui leur permettraient d'exploiter une première complémentarité. En effet, nous avons d'un côté, la démographie est faible au Nord avec un vieillissement des populations. Ce qui risquerait d'entrainer dans quelques années un affaiblissement écono-

mique. En 2030, il manquera à l'Union Européenne plus de 20 millions de personnes en âge de travailler. 2030, c'est dans 20 ans, c'est l'espace d'une génération. Les projections actuelles des démographes montrent que l'affaiblissement économique a toujours un rapport avec l'affaiblissement démographique. D'un autre côté, nous observons une forte dynamique démographique dans les pays du Sud.

La deuxième complémentarité est à situer sur le plan énergétique. L'énergie est manquante au Nord mais abondante au Sud. L'Union Européenne, en 2007, importait encore 50 % de ses sources d'énergie. Les projections en 2030, dans 20 ans, la place à 70 % de dépendance. Pendant que les Amériques du nord resteront à des niveaux de dépendance de 30 %.

En ce qui concerne l'économie, tout ce qui manque au Nord, la jeunesse, les marchés potentiels, la croissance, sont au Sud. Tout ce qui manque au Sud, les technologies, les brevets, un cadre sécurisé pour les investissements, les efforts de productivité, sont au Nord. Il y a des mutations économiques en cours aujourd'hui qui accroissent encore l'intérêt de cette union des économies de part et d'autre des deux rives.

Quelle structure de gouvernance pour l'aire méditerranéenne ?

Au-delà des opportunités et des complémentarités qui caractérisent les pays du bassin de la méditerranée, nous ne devons jamais perdre de vue que la construction d'une aire méditerranéenne intégrée ne se limite pas uniquement à un projet économique. C'est avant tout des choix stratégiques, culturels, politiques de long terme. C'est pour cela que dès lors qu'on essaie d'entrer sur le terrain politique, on se heurte à des problèmes, mais c'est en même temps le terrain sur lequel il est nécessaire d'aller pour dépasser le simple intérêt économique.

Première tentative de projection de l'espace Euromed : la conférence de Barcelone

L'objectif global de la conférence de Barcelone était de dépasser le bilatéralisme classique pour une coopération globale et solidaire. Le processus de Barcelone privilégie une vision globale qui fait valoir une relation organique entre la sécurisation de l'Europe sur son flanc sud et la stabilisation et le développement des pays de la rive sud de la Méditerranée.

Le chapitre économique et financier du processus de Barcelone est depuis 1995 présenté comme le moteur du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM). Il repose prin-

cipalement sur la création, dans le respect des règles de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange industriel. Chaque pays méditerranéen devant y être intégré au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de l'accord d'association conclu avec l'Union européenne. La zone de libre-échange, se traduit par la définition de règles internes réciproques (droits de douane, obstacles non tarifaires, régime des investissements,...) et de règles externes de la zone, qui soient cohérentes, vis-à-vis des pays tiers (adoption d'un tarif extérieur commun égal au tarif extérieur communautaire, mise en place d'une politique commerciale commune,...). Ce qui nécessite une transition économique des pays méditerranéens. Le processus de Barcelone passe par la mobilisation de deux mécanismes essentiels à savoir :

* La conclusion d'accords d'association entre chacun des pays partenaires et l'Union européenne, destinés à se substituer aux anciens accords de coopération en couvrant chacun des trois volets du processus de Barcelone.

* La mobilisation de moyens financiers spécifiques, essentiellement via le programme communautaire MEDA.

Le bilan dressé à l'endroit du processus de Barcelone est mitigé, les résultats enregistrés sur le plan économique sont très timides. Nous recensons les éléments suivants :

• Le développement des accords d'association et l'adoption du libre-échange en l'an 2010.

• Le programme de mise à niveau, dans le cadre de l'entrée dans le marché européen. près 90% de l'aide financière attribuée dans le cadre de MEDA a été engagée sur cette base. Nous noterons que les seuls résultats économiques réellement observés sont les programmes de MAN qui ont permis de moderniser la gestion des entreprises, la privatisation et une plus grande libéralisation économique dans certains cas tels que la Tunisie, le Maroc et à petite échelle l'Algérie.

• Le financement des programmes de modernisation des banques centrales syrienne et algérienne ;

• Les transferts budgétaires au profit de l'Autorité Palestinienne (107,5 millions d'euros en 2001) ;

- Le développement de centres d'affaires fournissant des services (conseils, formations...) aux milieux d'affaires locaux en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Syrie, en Tunisie et en Turquie ;

- Le développement de programmes de coopération et de modernisation industrielle en Egypte, Jordanie, au Liban ;

- Le lancement en février 2001 d'un projet de réseau électrique méditerranéen subventionné à hauteur de 2,1 millions d'euros ;

- Le financement d'un programme d'harmonisation des systèmes d'informations statistiques ;

- Le lancement du programme Eumedis en 1999 visant à réduire l'écart informatique et technologique entre l'Union Européenne et les partenaires méditerranéens ;

- La création d'un réseau regroupant les chambres de commerce (programme Archimedes) et des organisations patronales (réseau Unimed) des pays partenaires.

L'élan sur le plan économique du processus de Barcelone a été brisé par des facteurs culturels et politiques. Nous avons trois principaux facteurs de blocage:

- Le processus de Barcelone fut, de fait, paralysé, par le contexte international tragique et le blocage du processus de paix au Moyen-Orient.

- La pression stratégique croissante que les Etats-Unis, que ce soit directement ou à travers l'OTAN, ont exercé sur l'aire euro-méditerranéenne, en particulier dans les Balkans.

- La politique de co-développement revendiquée essentiellement par les partenaires maghrébins a été occultées. Aggravation des disparités des niveaux sociaux et économiques.

- Alors qu'on a libéré la circulation des produits manufacturés, on a maintenu pour les produits agricoles un régime de «régionalisme bilatéral» qui admet l'application de quotas et de restrictions à l'importation de ces denrées dans les pays européens.

- Cela a entravé le développement du marché justement dans un domaine où les pays méditerranéens les moins avancés économiquement auraient pu bénéficier d'un avantage comparatif.

Deuxième tentative : la politique Européenne de voisinage (PEV)

La politique de voisinage dépasse l'horizon de l'aire euro-méditerranéenne, puisqu'elle concerne aussi les voisins de l'Est, y compris la Russie. Elle tient compte de la nouvelle donne à savoir l'élargissement de l'Union Européenne en mai 2004, par l'admission de huit pays de l'Est et deux Etats-îles de la Méditerranée (Chypre et Malte). Dans ce cadre une attention croissante est accordée aux interconnexions et aux infrastructures de réseau. Il s'agit notamment de promouvoir les projets de développement des secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications au sein de la zone euro-méditerranéenne.

Troisième tentative de construction de l'aire méditerranéenne : L'UPM

L'UPM était une ambition qui au début était réservée aux riverains de la Méditerranée. Puis, elle s'est élargit par la suite à 43. L'UPM se compose de six initiatives phares : la dépollution de la Méditerranée, la mise en place d'autoroutes maritimes et terrestres, un programme de protection civile commun sur les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, un plan solaire méditerranéen, une université euro-méditerranéenne, et enfin l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

Desertec

Le programme Desertec, lancé au mois de juillet2009, permet d'installer à une grande échelle des fermes solaires et éoliennes en Afrique et au Moyen-Orient. En outre, le projet Medgrid, lancé au mois de décembre dernier et qui regroupe une vingtaine de sociétés, majoritairement françaises, vise à permettre l'acheminement d'électricité d'origine photovoltaïque du Sud vers le Nord.

Inframed

La Caisse des Dépôts a doté InfraMed de 150millions d'euros, visant le développement des infrastructures dans les pays du sud et de l'Est de la méditerranéen

En dépit de l'accent qui est mis sur les grands projets, l'aire méditerranéenne peine à se construire et ce en raison de la persistance des blocages éminemment poli-

tiques. En effet, le conflit israélo-palestinien perdure. C'est le cas également pour la question du Sahara occidental entre l'Algérie et le Maroc. A cela s'ajoute le problème chypriote entre la Grèce et la Turquie.

Nonobstant, les aspects politiques, nous devons noter que le processus de construction de l'aire méditerranéenne est bloqué en raison de l'aggravation de la fracture sociale entre les pays des deux rives, caractérisés par des systèmes sociaux très éloignés.

Un fait explicatif du blocage du processus que ne l'on devrait pas écarter concerne la conflictualité sur les intentions économiques du projet UPM. Alors que l'objectif stratégique consistait au nord à promouvoir et encourager le libre échange tout azimut. Objectif qui n'est pas partagé et approuvé par les pays du sud qui voulaient avant tout promouvoir l'investissement et la création de la valeur et non pas le commerce.

A ces différents facteurs freinant l'émergence de l'aire méditerranéenne s'ajoute celui de la marginalisation du Maghreb du processus de construction.

Ainsi et au terme de cette brève rétrospective des différents modes de gouvernance ou cadre de construction de l'aire méditerranéenne, nous pouvons affirmer qu'en dépit de l'existence d'accord de coopération entre la majorité des pays de l'aire, le processus de construction d'une aire méditerranéenne intégrée socialement et économiquement demeure fragilisé et compromis par les différents éléments qui ne peuvent finalement trouver des solutions que sur le plan politique. Le processus exige également une reconnaissance mutuelle entre les différents pays riverains.

FRANCESC GRANELL
Académico de número de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

FRANCESC GRANELL

Académico de número de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

L'ALGERIE ET L'UNION EUROPÉENNE

1. L'encadrement Algerien

L'Algérie est un pays avec un ancrage multiple à la fois berbère, maghrébin, arabe, africain, méditerranéen, européen et musulman. Cela explique l'attachement de l'Algérie à l'Alliance des Civilisations en accord avec la Plan National pour l'Alliance des Civilisations (approuvé en 2009) et l'intérêt de l'Algérie pour promouvoir des relations d'amitié et de coopération avec l'Union Européenne ainsi qu' avec un nombre de plus en plus large d'Etats, tout en participant aux dialogues, aux conventions et aux organismes internationaux les plus importantes de notre Monde en pleine mutation.

En 2011 les exportations algériennes ont atteint 73,39 milliards US$ contre 46,45 milliards pour les importations. La répartition par régions économiques montre que les pays de l'UE sont toujours les principaux partenaires de l'Algérie avec 52,12% des importations et 49,45% des exportations, ce qui explique partiellement l'intérêt de l'UE et de l'Algérie pour développer les relations réciproques.

À l'nvitation de la République Algérienne Démocratique et Populaire l'Union Européenne observera les élections législatives du 10 mai 2012, ce qui contribuera à la transparenceet à la confiance de la Communauté international dans le scrutin du 10 mai. Comme disait tout récentment la Haute Représentante de l'Union Européenne pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité «L'Algérie et l,'UE entretiennent des liens étroits et privilégiés. Je me réjouis de la confiance accordé par le Gou-

vernement algérien qui nous a adressé cette invitation. Elle témoigne de la maturité de nos relations dans le cadre desquelles nous entretenons un dialogue ouvert sur tous les sujets y compris les plus sensibles. Les élections du 10 mai sont importants dans le contexte du processus de réforme entamé par l'Algérie en 2011».

Lors d'une réunion de la Commission mixte algéro-allemande, le Ministre de l'Industrie algérien a dit que le processus de démantèlement tarifaire de l'accord d'association UE-Algérie -entrée en vigueur en septembre 2005- suscite de graves préoccupations sur le devenir de l'économie algérienne parce que de nombreuses entreprises n'arrivent pas à soutenir la concurrence sur le marché local avec les produits européens importés sans taxes et –en plus- le démantèlement aboutirait à une perte de 8,5 milliards de dollars pour le Trésor public algérien sur la période allant de 2010 à 2017.

A mon avis il ne faut pas penser que l'accord d'association UE-Algérie risque d'hypothéquer l'avenir des entreprises algériennes mais qu'il doit permettre d'éliminer les difficultés réglementaires auxquelles les entreprises algériennes sont confrontées pour l'accès au marché européen et doit aider la stratégie du gouvernement algérien pour attirer les investissements européens.

En plus l'accord d'association euro-algérien va bien au delà des questions purement commerciales.

L'UE s'efforce de contribuer aux objectifs fixés par l'Algérie dans son Programme de Développement Quinquennal 2010-2014 «pour restaurer la paix et engager la réconciliation nationale, en libérant ses énergies pour rattraper ses retards et relever les défis, renforcer les capacité du développement national et libérer ce dernier de la dépendance des hydrocarbures[14] , pour la création d'emploi stable, réduire le taux de chômage et le soutien aux PME, l'amélioration de la santé et de la recherche, le développement des infrastructures pour désenclaver toutes les régions et l'amélioration du service publique ainsi que le développement humain».

Ce programme quinquennal est aujourd'hui conditionné par les dépenses publiques engagés pour éviter la contamination du «Printemps arabe» qui ont conduit les lois de finances 2010 et 2011 à afficher des déficits nominaux de 30% du PIB tandis que celle de 2012 prévoit sa réduction jusqu'à un niveau de 25% du PIB.

14. Les hydrocarbures représentent le 97% des exportations algérienne et le prix du baril conditionne la balance des payements et le bilan fiscal du Gouvernement.

Dans un pays mono-exportateur de hydrocarbures la crise des prix de 1986, qui sèst traduite par une chute importante des prix du baril a provoqué des changements de politique La loi sur les hydrocarbures qui avait été modifie en 2005 dans un sens libéral est pour l'instant très décourageante pour les investisseurs étrangers et le système fiscal est considérée comme inadapté aux investissements privés. Dans ce contexte l'UE est en train d'insister pour établir un Mémorandum d'entente contre la discrimination aux entreprises européennes, en finir avec les barrières qui rendent difficile la création d'entreprises et les opérations de commerce extérieur et, en fin, créer un cadre juridique plus stable et lisible que l'actuel.

D'autre part l'UE vaudrait aider le développement de la production agricole algérienne qui pourrait ainsi profiter de l'ouverture de marché négociée avec Europe et pas suffisamment exploité par l' Algérie malgré ses potentialités agricoles très importantes.

Dans le cadre de ce tableau global les relations entre l'Europe et l'Algérie doivent se situer dans le cadre de la politique méditerranéenne européenne et la politique européenne de Voisinage et Partenariat.

2. L'UE et la Mediterranee

La Méditerranée constitue l'un des lieux où l'Europe se sent très vulnérable et c'est là sans doute que son action pourrait être la plus déterminante. La Méditerranée est traditionnellement le foyer d'un commerce intense avec la Communauté.

La Communauté représente, d'autre part, un marché significatif pour les pays riverains de la Méditerranée mais la complémentarité comporte aussi des aspects humains (migrations), d'énergie et de tourisme.

Le traité de Rome prévoyait déjà la possibilité d'associer dès la première heure les pays méditerranéens ayant entretenu des relations particulières avec les Etats membres de la Communauté.

Les grandes mutations politiques et économiques qui ont affecté le monde après la chute du Mur de Berlin à la fin des années 80, se sont traduites par d'importants changements dans l'approche de l'Union européenne vis-à-vis de ses voisins du sud de la Méditerranée. Réunis à Barcelone en novembre 1995, les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Union européenne et leurs homologues des pays du sud et de l'est la Méditerranée signaient une déclaration (la Déclaration de Barcelone)

qui représente un cadre innovant des relations internationales : le Partenariat euro-méditerranéen. Cette nouvelle approche dépassait les relations économiques et commerciales pour englober, pour la première, fois les dimensions politique, sociale et culturelle ainsi qu'une véritable coopération régionale et multilatéralem avec l'objectif de faire de la Méditerranée une zone de paix, de stabilité et de prospérité partagée, ainsi que de développer les échanges culturels et humains entre les peuples.

Des Accords d'association ont été ainsi signés par l'UE avec la majorité des pays de la région sud méditerranéen avec l'ambition de créer les conditions d'une stabilité régionale durable, préalable indispensable à toute tentative de prospérité commune de la zone méditerranéenne.

A l'heure actuelle, les accords euro méditerranéens d'association conclus ou en négociation avec les partenaires méditerranéens représentent, au niveau bilatéral, un cadre de coopération privilégié avec l'UE. La conclusion de ces accords contribue également, au niveau régional, à renforcer les liens entre les pays partenaires

Dans ses grandes lignes, chaque accord bilatéral avec un pays méditerranéen prévoit l'instauration d'une zone de libre-échange pour les produits industriels. Les exportations agricoles des pays méditerranéens font l'objet de protocoles séparés mis en œuvre depuis quelques années, parfois de façon houleuse.

Etant donné que les produits industriels des pays méditerranéens entrent déjà en Europe en franchise, le calendrier de démantèlement tarifaire concerne seulement les exportations européennes vers les pays du Sud, ce qui a provoqué quelques inquiétudes dans certains secteurs industriels des pays méditerranéens du sud qui craignent l'invasion de leur marché par des produits européens.

Dans un premier temps, seuls les produits européens ne menaçant pas les productions locales bénéficient du démantèlement total des tarifs douaniers. Pour les produits sensibles, le calendrier de démantèlement ne commencera à s'appliquer que plus tard pour laisser le temps aux producteurs locaux méditerranéens de poursuivre leur modernisation et renforcer leur compétitivité pour faire face à la concurrence extérieure.

Pour aider ce processus commercial, la Communauté doit fournir une aide financière annuelle établie selon les besoins du bénéficiaire.

Le principal instrument financier aujourd´hui en vigueur -devenue opérationnelle, dans le cadre des «Perspectives financières 2007-2013», en janvier 2007- est

le règlement d'application de l' "Instrument européen de Voisinage et de Partenariat" (ENPI).

L' Instrument de Voisinage et de Partenariat a remplacé les programmes géographiques et thématiques existants couvrant les pays concernés ce qui a comporté l'abrogation a partir du 1er janvier 2007 du règlement (CEE) n° 1762/92 du Conseil, du 29 juin 1992, qui concerne l'application des protocoles relatifs à la coopération financière et technique conclus par la Communauté avec les pays tiers méditerranéens et le règlement (CE) n° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (MEDA).

Les accords euro-méditerranéens d'association conclus ou en négociation avec les partenaires méditerranéens constituent le cadre stratégique de coopération bilatérale dans lequel s'inscrivent les actions communautaires.

Les accords euro-méditerranéens se complètent par des règlements et des décisions du Conseil portant conclusion des protocoles financiers ainsi que des protocoles fixant certaines dispositions relatives à l'accord créant une association entre la Communauté européenne et chacun des Etats Méditerranéens, prévoyant le financement d'actions diverses de coopération telles que la réalisation d'investissements et l'assistance technique, notamment dans les domaines agricole, social, des petites et moyennes entreprises et de la promotion commerciale ainsi que des financements pour la mise en œuvre d'actions visant au développement économique, politique et social.

La coopération en faveur de chacun des pays méditerranéens bénéficiaires se fait suite à l'approbation des documents de stratégie en appui aux projets identifiés dans les programmes indicatifs nationaux (PIN) établis entre la UE et les pays partenaires avec volets favorisant la transition économique (ajustement structurel et développement du secteur privé), le maintien de la cohésion sociale (éducation, santé, développement rural) et le développement de la société civile.

Les documents de stratégie par pays s'élaborent en coordination étroite avec les pays partenaires, les Etats membres de la UE, la Banque Européenne d'Investissements (BEI) et les organismes financiers internationaux, Cela contribué à renforcer la recherche de complémentarités optimales entre les actions d'accord avec les recommandations des Forum sur l'efficacité de l'aide découlant des réunions de Rome, Paris, Accra et Busan.

La lutte contre la pauvreté, la reforme institutionnelle et le développement durable constituent l'objectif majeur de la stratégie de coopération avec les partenaires méditerranéens.

La coopération régionale

Le processus de Barcelone a été remplacé depuis le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement euroméditerranéen de juillet 2008, à Paris, par «L'Union pour la Méditerranée» (UPM), bien que la Politique Européenne de Voisinage continue de régir les relations bilatérales dans la région selon un approche différencié pays par pays.

La Déclaration de Barcelone de 1995, ses objectifs et ses domaines de coopération restent valables et continuent à contribuer à l'édification d'une zone de paix, de stabilité, de prospérité et de dialogue. Depuis 2009 le cadre est completé par la création de l'UPM.

L'UPM a son Secrétariat à Barcelone et est dirigé par deux co-présidents : la Haute Représentante de l'UE pour la Politique Extérieure Européenne comme co-présidente Nord et un pays arabe comme co-président Sud (dans quelques semaines la Jordanie devrait substituer l'Egypte pour la fonction). Les grands domaines d'intervention identifiés pour l'UPM sont la dépollution de la Méditerranée, autoroutes de la mer et terrestres, protection civile, plan solaire méditerranéen, université euromediterranéene et initiatives méditerranéennes de développement des entreprises.

La coopération régionale constitue l'un des traits les plus originaux du partenariat euroméditerranéen et permet d'organiser des activités communes et des échanges d'expériences et d'informations impliquant les pays ou territoires partenaires des deux rives de la Méditerranée. Elle repose sur l'élaboration d'un programme indicatif régional et se traduit en pratique par la mise en œuvre opérationnelle de programmes régionaux consacrés chacun au développement d'un domaine de coopération spécifique mis en œuvre par des programmes spécifiques dont la réalisation s'étend sur plusieurs années. L'adoption de ce plan de financement régional vise à pérenniser des activités et des projets existant dans les domaines tels que l'environnement ou les échanges culturels entre jeunes, avec également le lancement d'actions dans les secteurs comme le capital-risque et les transports.

Dans le cadre du ***volet politique et de sécurité***, la Commission vise au rapprochement des pays et des peuples avec la tenue de séminaires de formation pour les diplomates des pays méditerranéens ; le financement du réseau EuroMeSCo regroupant des

spécialistes indépendants d'instituts de politique étrangère et la participation des agences nationales de protection civile des partenaires euroméditerranéens à des cours de formation, dans le cadre d'un projet pilote destiné à mieux prévenir les accidents et les catastrophes naturelles.

Dans le cadre du ***volet économique et financier***, la Commission Européenne poursuit la mise en œuvre des programmes et des projets existants dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement (déchets urbains, agriculture biologique), de la société de l'information et des statistiques. Des projets ont été lancés dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'amélioration de la sécurité maritime. La coopération industrielle se concentre sur la promotion des investissements, le développement de l'innovation, de la technologie et de la qualité dans les entreprises et le développement des instruments du marché euroméditerranéen. Dans le domaine statistique, l'objectif reste l'harmonisation des données chiffrées concernant tous les secteurs de l'espace euroméditerranéen.

Dans le cadre du ***volet social, culturel et humain***, les programmes régionaux concernant l'audiovisuel, le patrimoine culturel et la jeunesse ont été mis en œuvre à travers les programmes Euromed audiovisuel, Euromed jeunesse et Euromed héritage visant à la préservation du patrimoine commun méditerranéen. La promotion des femmes dans le développement économique et le développement de la coopération judiciaire ont également été définis comme domaines d'action prioritaires. Un programme régional dans le domaine de l'information et de la communication est conçu pour améliorer la connaissance réciproque.

La **BEI participe** avec des opérations de capital-risque dans le cadre du plan de financement régional et des cadres d'aide bilatérale pour les différents Etats bénéficiaires.

L'Union pour la Méditerranée doit compléter la coopération entamée dans le cadre de la Politique Européenne de voisinage dans les secteurs identifiés comme prioritaires par le Sommet de Paris de 2008 permettant la mise en œuvre de grands projets structurants touchant directement les pays concernés.

3. Les secteurs potentiels de coopération euroméditerranéenne

La coopération entre l'Algérie et l'UE peut se renforcer en se basant sur l'expérience des relations entre les pays du voisinage et l'UE dans le contexte des interventions sur les secteurs prioritaires. Voyons les différentes possibilités :

Le ***développement et le renforcement des infrastructures*** de base et des réseaux de transports, d'énergie et de télécommunications dans le cadre des programmes bilatéraux et régionaux, représentent un objectif prioritaire du partenariat euroméditerranéen. Citons encore les programmes de réhabilitation et de développement des réseaux d'eau, qui soutiennent le développement du tourisme culturel par la mise en valeur de sites archéologiques, la construction d'infrastructures de base (écoles, routes, centres de santé primaire, réseaux d'assainissement, collecte des déchets) et le maintien et le développement de ces infrastructures essentielles.

Le ***sous-développement rural*** de la plupart des pays méditerranéens du Sud est certes lié à leur situation climatique, mais aussi à la surexploitation des écosystèmes naturels, qui perturbe les équilibres naturels. Des actions de développement portent aussi sur la création d'emplois productifs permanents, sur le renforcement des organisations de base ainsi que sur la gestion durable des ressources naturelles, notamment les ressources hydrologiques et la protection des sols fertiles contre l'érosion.

En matière de ***sécurité alimentaire***, l'aide européenne peut s'inscrire dans le cadre de la déclaration de Rome du Sommet mondial de l'alimentation de novembre 1996. L'action de l'Union vise à permettre l'accès des couches les plus nécessiteuses de la population sud-méditerranéenne à une alimentation suffisante en termes quantitatif et qualitatif et à l'existence de conditions minimales d'hygiène.

La modernisation des entreprises productives privées, pour la mise en valeur de la grande irrigation existante, ainsi que par l'appui aux initiatives des communautés rurales de base, contribue à améliorer la sécurité alimentaire.

Le développement de la grande irrigation et la gestion plus rationnelle des ressources en eau supposent concrètement un effort de formation des agriculteurs. Grâce à cette action, le volume d'eau nécessaire par hectare a pu être réduit de 30 %.

Dans les domaines d'intervention concernant l'action hydraulique agricole, les pistes rurales et la conservation des eaux et des sols, des actions contribuant à stabiliser les revenus agricoles et en enrayer la désertification, contribuent à freiner les migrations vers les zones urbaines et l'étranger.

Les ***actions d'appui institutionnel*** s'insèrent dans le cadre des activités bilatérales du partenariat euroméditerranéen, et sont à ce titre définies d'un commun accord entre la Commission européenne et les autorités et organisations compétentes de chaque pays partenaire. C'est ainsi, par exemple, que les différentes actions secto-

rielles entreprises en faveur de la modernisation et de la démocratisation des pays et territoires partenaires ont pour corollaire une réforme radicale des services publics et du cadre réglementaire

Une série d'actions visant à élever le niveau professionnel des agents de la sûreté nationale algérienne mettant notamment l'accent sur les droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions de sécurité publique est en cours. Un autre projet vise à renforcer le rôle de la presse privée indépendante en Algérie et à accompagner, à travers elle, la démocratisation de la société algérienne.

*Les **politiques macro-économiques** :*Les économies du Maghreb et du Machrek se caractérisent par l'absence de cadre légal et institutionnel favorable au développement de l'initiative privée, par un fort interventionnisme étatique dans les principaux secteurs de l'économie et par la présence d'un secteur financier intermédiaire sous-développé. Dans ce contexte économique, les programmes et projets financés par la politique de voisinage ont pour but prioritaire, l'accompagnement et le soutien du processus de stabilisation et de transition économique amorcé par les pays partenaires ainsi que reforme de la fiscalité et la modernisation du cadre légal et réglementaire, préalable indispensable au développement. Ces programmes sectoriels ont,en plus, deux objectifs spécifiques : la réforme du système bancaire et le renforcement des systèmes de sécurité sociale.

La santé et l'éducation :Le développement social et, plus particulièrement, la réduction de la pauvreté constituent des priorités essentielles du partenariat euroméditerranéen et font à ce titre partie intégrante du troisième pilier du processus lancé avec la déclaration de Barcelone de 1995. Dans ce contexte, la Commission met en œuvre des stratégies sectorielles complémentaires, y compris la santé et l'éducation.

La nature des interventions communautaires en matière de santé s'est modifiée le long des années : limités à l'origine à un appui des services de santé maternelle et infantile, les projets communautaires ont peu à peu évolué vers un appui à des *réformes globales des systèmes de santé* (y compris les systèmes d'assurances maladie).

Le secteur de l'éducation connaît une évolution comparable. On est ainsi passé d'un processus de soutien à des actions ciblées à une stratégie d'accompagnement cohérente de *réformes nationales sectorielles*. Les secteurs d'interventions prioritaires sont l'éducation *primaire et préscolaire*, avec notamment le soutien aux actions de *lutte contre l'analphabétisme*. L'accès aux services de base pour les couches les plus défavorisées de la population – *notamment féminine* – reçoit une attention particulière dans

tous les projets financés aujourd'hui tandis que le développement d'une politique de formation professionnelle cohérente doit s'inscrire dans une perspective de long terme.

Développement local et fonds sociaux :Ces actions de développement reposent sur une approche pluri-sectorielle qui vise : (1) à la création d'emplois et au développement des petites entreprises, essentiellement par l'octroi de micro-crédits, (2) au développement des infrastructures économiques et sociales nécessaires au développement social des populations concernées, (3) au renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Ces actions ont peu à peu évolué vers une approche de *développement local intégré* qui permet de mener à bien des projets caractérisés par leur dimension territoriale limitée, sur la base des besoins identifiés directement au niveau des collectivités locales.

Le soutien financier des projets vise au renforcement de la démocratie et au développement local, ainsi qu'au soutien aux associations de femmes. Cette approche en faveur d'une meilleure «gouvernance» repose sur l'instauration d'un dialogue ouvert et permanent avec les acteurs concernés.

***L'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme* :** L'IEDDH permet de soutenir des projets dans les pays de Méditerranée du sud, du Proche- et du Moyen-Orient pour la promotion et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentale avec une assistance régionale aux ONG, aux médias et aux gouvernements locaux, avec le financement d'une maîtrise en droits de l'homme et démocratisation pour les étudiants de Palestine, du Liban, de Malte, de Libye, d'Egypte, d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, de Turquie, de Jordanie et d'Israël dans une perspective régionale. Des projets sur la protection des droits de l'homme, des travailleurs migrants et des demandeurs d'asile au Liban, et la promotion d'une culture de respect des droits de l'homme entre les enfants et les adolescents d'âge scolaire dans les territoires occupés de Hebron, Ramallah, Bethléem et Jérusalem en Palestine ; des projets de protection des droits des détenus, en Israël et de promotion des droits de l'homme et des valeurs civiques auprès des étudiants et des enseignants d'école primaire et secondaire en Turquie ou de promotion des droits de l'homme et de l'abolition de la peine de mort en Iran montrent la diversité des interventions possibles.

Le ***soutien aux processus de démocratisation et au renforcement de l'Etat de droit*** comporte des actions de soutien au journalisme indépendant, des actions visant à améliorer la sécurité des journalistes et la promotion des techniques de police démocratique, respectueuse des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Les interventions de la BEI

La Banque Européenne d'Investissement est présente dans les pays partenaires du Bassin méditerranéen dès le milieu des années soixante-dix, dans le cadre des protocoles financiers existants. Le volume annuel moyen des prêts que la BEI accorde aux pays méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) s'élève à environ un milliard d'euros. Les «générations» successives de protocoles financiers ont introduit des aides non remboursables et des prêts de la BEI : première (1978-1981), deuxième (1983-1986), troisième (1988-1991) et quatrième (1992-1996) générations.

En 1992, la coopération a reçu un nouveau souffle avec le lancement de la politique méditerranéenne renouvelée à l'aide d'une enveloppe financière de la BEI, une partie alloué bilatéralement aux pays bénéficiaires dans le cadre des protocoles financiers et le reste mis en place pour l'ensemble de la région par un mécanisme général dit horizontal ou hors protocole.

Les financements de la BEI, dans le Bassin méditerranéen, s'inscrivent actuellement dans le cadre du partenariat euroméditerranéen. Ces ressources sont consacrées à des projets bancables d'infrastructures et d'industries de grande envergure.

Les prêts de la BEI en faveur des partenaires méditerranéens ont généralement un caractère bilatéral mais ils appuient aussi des projets de coopération régionale dans les secteurs des télécommunications, de l'environnement et de l'énergie.

Dans le cadre du programme MEDA et actuellement avec l'Instrument de Voisinage la Commission a octroyé des bonifications d'intérêts à certains prêts de la BEI dans le cadre du programme de réhabilitation et d'assainissement visant à réhabiliter des zones polluées par l'activité industrielle et la concentration urbaine.

Le second secteur d'intervention prioritaire de la BEI concerne **l'*appui aux entreprises privées*,** qui – indépendamment de leur taille et du volume de leurs activités – reçoivent un quart des prêts accordés par la BEI aux projets régionaux de la zone méditerranéenne. Enfin, le troisième secteur d'intervention prioritaire de la BEI concerne le développement du *secteur énergétique.*

L'aide humanitaire

L'aide humanitaire accordée aux pays de la Méditerranée du sud a bénéficié, parmi d'autres, aux *réfugiés sahraouis* d'Algérie, par le biais d'une aide alimentaire

d'urgence et d'un plan global, et aux *réfugiés palestiniens* de Cisjordanie et Gaza mais aussi du Sud-Liban, de Jordanie, de Lybie et de Syrie

4. Les accords de la UE avec l'Algerie

Les premières relations officielles UE/Algérie ont commencé juste après l'indépendance. Il s'agissait à l'époque de maintenir le statu quo sur le plan des échanges avec l'Europe, en gardant les facilitations commerciales permettant à l'Algérie d'écouler sur le marché européen ses produits agricoles et notamment son vin.

L'accord de coopération

Il a fallu attendre avril 1976 pour voir la signature d'un Accord de coopération, conclu, en même temps, avec deux pays du Maghreb (Maroc et Tunisie). Cet Accord faisait partie de la nouvelle politique européenne en direction de la Méditerranée, lancée en 1972 et appelée «Approche globale méditerranéenne».

L'Accord de coopération avait une durée illimitée et se fixait pour objectif d'appuyer le développement économique et social de l'Algérie. Il était composé de 3 volets :

1. Au **niveau commercial**, des concessions étaient octroyées aux exportations algériennes sur le marché européen à l'exception des produits agricoles soumises à un contingentement.

2. Au **niveau de la coopération économique et financière**, les différents projets et programmes étaient financés par des protocoles quinquennaux.

3. Le **volet social** de l'accord n'a pas été appliqué car les avantages bilatéraux accordés par certains Etats membres aux travailleurs algériens installés chez eux, étaient meilleurs que ceux offerts par l'Accord.

En 1991, une nouvelle approche a été mise en place : la politique méditerranéenne rénovée (PMR). Elle conservait le même cadre de coopération (protocoles financiers) mais en recentrant l'objectif de coopération sur le soutien aux réformes économiques et sociales que beaucoup de pays commençaient à mettre en œuvre.

L'Accord d'association en vigueur

L'Accord d'association en vigueur entre l'UE et l'Algérie a été parafé le 19 décembre 2001, signé le 22 avril 2002 lors du sommet euro-méditerranéen de Valence en

Espagne et mis en œuvre le 1er septembre 2005. Il s'est substitué à l'accord de coopération conclu en 1976. Il s'articule autour des grands volets suivants :

1. **Dialogue politique** (articles 3-5) : sur tous les sujets présentant un intérêt commun pour les parties. Le dialogue est établi à différents niveaux, notamment au niveau du Conseil d'Association

2. **Développement des échanges** (articles 6-29) afin d'établir progressivement une zone de libre-échange après une période transitoire de douze ans en conformité avec les règles de l'OMC ; clause de rendez-vous cinq ans après l'entrée en vigueur de l'accord en vue d'une plus grande libéralisation du commerce des produits agricoles à partir de la sixième année ;

3. **Commerce des services** (article 30-37) la CE et les Etats membres étendent à l'Algérie le traitement auquel ils sont tenus au titre de l'article II.1 du GATS et l'accordent un traitement non moins favorable que celui aux fournisseurs de services similaires selon la liste d'engagements de la CE et de ses Etats membres sous le GATS. L'Algérie accorde aux fournisseurs de services de la CE un traitement non moins favorable que celui accordé aux sociétés des pays tiers. La conclusion d'un accord d'intégration économique sera envisagée;

4. **Coopération économique** (articles 40-62) - celle-ci couvrira les domaines suivants : coopération régionale ; science, technique et technologique ; environnement ; industrie ; protection et promotion des investissements ; normalisation et conformité ; rapprochement des législations ; services financiers ; agriculture et pêche ; transport ; télécommunication et société de l'information ; énergie et mines ; tourisme et artisanat ; douane ; statistique ; protections des consommateurs ; un dialogue économique sera établi sur la politique macroéconomique des parties qui définissent les modalités et moyens de mise en œuvre des actions de coopération économique ;

5. **Coopération sociale** (articles 67-78) : régime basé sur la non-discrimination pour les travailleurs des deux parties concernant les conditions de travail, de rémunération et de licenciement, y inclus la coordination des régimes de sécurité sociale ;

6. C**oopération culturelle** (article 74) : promouvoir un dialogue culturel et une coopération soutenue sans exclure à priori aucun domaine d'activité, mais avec une attention particulière à l'encouragement des échanges de jeunes, à la

presse et l'audiovisuel ; la protection du patrimoine, les traductions, la formation et les échanges des expositions d'art et des artistes et la coopération en matière de formation et de l'éducation ;

7. **Coopération financière** (articles 79-81) : fournie à travers le programme MEDA et actuellement à travers l'Instrument de Voisinage ainsi que à travers les prêts BEI.Les domaines d'application sont : modernisation de l'économie, promotion des investissements, mise à niveau des infrastructures, accompagnement de la mise en place d'une zone de libre-échange et d'une législation de concurrence ;

8. **Coopération dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures** (article 82-91) sur le renforcement des institutions et de l'Etat de droit, la libre circulation des personnes, la réadmission, la coopération en matière juridique et judiciaire, la prévention et lutte contre la criminalité organisée, contre le terrorisme, contre le blanchiment de l'argent, contre le racisme et la xénophobie, contre la drogue ainsi que contre la corruption.

5. La Cooperation Financière de l'UE avec l'Algerie

L'Algérie est engagée dans la coopération avec l'UE à travers d'une part, la coopération avec la Commission européenne dans le cadre des instruments européens successifs : protocoles méditerranéens, programmes MEDA I (1995-99) et MEDA II (2000-2006), Instrument financier de Voisinage et Partenariat (2007-2013), et d'autre part, avec les coopérations nationales des Etats membres de l'UE, notamment la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Belgique.

Le Programme MEDA I (1995-99), pour un totale de 164M€, s'est concentré sur le développement du secteur privé et sur la stimulation du développement socioéconomique du pays.

Le Programme MEDA II (2000-2006), avec 338 M€, a financé des programmes dans le domaine de la transition économique, des reformes administratives, de la modernisation des infrastructures, du développement social, de la pauvreté rurale, de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit et du développement de la société civile.

Actuellement, tout en ne participant pas pleinement dans la politique européenne de voisinage (PEV), l'Algérie bénéficie depuis 2007, pour la mise en œuvre de sa coopération avec l'Union européenne, de l'instrument Européen de Voisinage et de Partenariat.

Le total des programmes bilatéraux en cours avec l'UE hormis ceux des Etats membres s'élève à environ **700 M€.**

Le Cadre Stratégique pour la coopération de l'UE avec l'Algérie est établi dans le Document de Stratégie 2007-2013. Dans ce cadre, deux Programmes Indicatifs Nationales (PIN) ont défini les priorités de la coopération financière pour les périodes 2007-2010 et 2011-2013.

Pour le PIN 2007-2010 les axes prioritaires étaient la reforme de la justice, la croissance économique et l'emploie et le renforcement des services publiques de base avec une enveloppe financier total de 220 M€.

Pour la période 2011-2013, l'UE engage une enveloppe de 172 M€. Pour cette période le PIN focalise particulièrement sur la croissance économique et l'emploie et sur le développement durable et la culture.

Outre au projets bilatéraux dans le domaine de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, de nombreux projets sont financés dans le cadre de programmes thématiques en faveur des Droits de l'Homme, de la Société Civile, de la Santé, de l'Egalité entre les hommes et les femmes, de la jeuneuse, de l'émigration et asile.

L'Algérie bénéficie aussi de projets de jumelage avec les administrations des Etats Membres de l'UE dans des domaines tels que la fiscalité, l'évaluation de la conformité, la qualité de l'eau et l'artisanat.

En plus l'Algérie bénéficie des programmes régionaux ainsi que des programmes dans le domaine de la coopération universitaire et de la recherche tels que TEMPUS et ERASMUS MUNDUS.

La Banque Européenne dInvestissements

Depuis 1980 la Banque Européenne d'Investissements (BEI) a octroyé 2.250 milliards d'Euros de prêts dont près de 60 M€ sur des ressources budgétaires de l'UE (capitaux à risques et prêts spéciaux sur mandat de la Commission Européenne. L'activité se concentre principalement sur les opérations relevant du secteur public notamment : le secteur hydrocarbures et de l'énergie (gazoduc vers l'Europe, centrales électriques, lignes de transport d'électricité), les transports (routes, tronçons de l'autoroute Est-Ouest et voirie urbaine, système de contrôle aérien),la protection de l'environnement (dépollution industrielle, lutte contre la desertification, assainissement des

eaux), gestion de l'eau (irrigation, conduite d'eau potable et barrages) et la reconstruction d'infrastructures publiques après catastrophes naturelles. Par contre il existe un retard important dans le démarrage des appuis au secteur privé du fait des retards dans la mise en œuvre du programme de privatisation du gouvernement et le manque d'ampleur de l'utilisation par le secteur privé des financements par «capitaux à risques» à cause de l'insécurité juridique qui effraye les opérateurs économiques potentiels.

6. Un Bilan Positif

Même si pendant la période 2005-2011 d'application de l'Accord d'Association Algérie-UE le processus de démantèlement tarifaire a creusé les équilibres des échanges commerciaux hors hydrocarbures[15], la coopération UE-Algérie permet de soutenir ce pays dans la phase de transition actuelle caractérisée par de nombreux changements structurels de l'économie et le défi du Printemps Arabe.

En plus de reformes politiques il faut mentionner notamment : la réalisation des grands projets d'infrastructure contribuant au désenclavement et aux échanges (autoroute, etc.) ; la réforme financière et la simplification administrative; le développement dans de nouveaux secteurs (grande distribution) ; la poursuite des négociations en vue de l'adhésion à l'OMC; la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'UE incluant l'analyse de son impact.

D'une manière générale, la stratégie de l'UE vise l'accompagnement des réformes et du processus d'association avec une modernisation en profondeur des institutions algériennes, notamment de l'administration publique, tout en tenant compte de la nécessité de faire face aux contraintes de la situation sociale et politique afin d'améliorer les conditions de vie et d'assurer l'adhésion de la population au processus de réformes.

Le bilan positif comprend jusqu'á présent :

a) l'appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable;

b) le développement des infrastructures économiques;

15. Entre 2005 et 2011 les pays membres de la UE ont exporté vers l'Algérie pour pres de 100milliards de dollars de biens et services alors que les exportations algériennes hors hydrocarbures vers le marché européen n'ont pas totalisé 5milliards de dollars durant la même periode.

c) le développement des ressources humaines et

d) la consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.

En plus de cette coopération l'Algérie a joué jusqu'à présent un rôle moteur aux conférences sectorielles organisées pour la mise en place de l'Union pour la Méditerranée qui doit permettre le financement de grands projets d'infrastructure financés par la UE, les Etats membres ou d'autres bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale.

7. Quelques Problemes a Resoudre

Les relations économiques entre l'Union Européenne et l'Algérie pourront se développer davantage avec l'amélioration de l'environnement des affaires afin de vaincre la réticence des investisseurs et des exportateurs européens et avec le développement par l'Algérie des productions exportables hors pétrole/gaz.

En ce qui concerne les possibilités algériennes d'exportation agricole vers l'Europe il faut rappeler qu'à la fin 2011 l'agriculture algérienne représentait un peu plus du 16% du Produit Intérieur Brut hors hydrocarbures et 25% de la population active mais qu'il ne couvrait que 70% des besoins nationaux en produits alimentaires. Cela veut dire que des investissements sont nécessaires afin de réduire la part de 30% des importations dans la couverture des besoins nationaux en produits alimentaires et afin de générer des excédents exportables pour exporter davantage vers l'Europe profitant les concessions de l'Accord d'association.

Les mesures de cadrage des investissements directs étrangers –notamment la règle du 51%-49% imposant pour tout investissement étranger une part majoritaire à un partenaire algérien sont trés critiqués par les operateurs économiques européens. En fait ce cadrage est contraire à l'article 32 de l'Accord d'Association Algerie-UE qui dit : 1(b) L'Algérie réserve aux filiales et succursales de sociétés communautaires établies sur son territoire conformément a sa législation, un traitement non moins favorable, en ce qui concerne leur exploitation, que celui accordé à ses propres sociétés ou succursales ou a des filiales et succursales algériennes de sociétés de pays tiers, si celui-ci est meilleur.

En ce qui concerne l'entrée de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la situation est encore dans l'impasse malgré la volonté politique exprimé -mais pas concrétisé- de supprimer tous les obstacles au commerce et de garantir l'accès au marché et à la transparence tout en respectant les règles en vigueur à

l'OMC. Le problème du double prix de l'énergie (avec préjudice pour les partenaires étrangers), l'élargissement aux autres pays de l'OMC des avantages accordés aux pays de l'UE, l'accès au marché algérien des produits agricoles et industriels ou d'autres thèmes comme l'ouverture des services éducatifs ou l' audiovisuel sont des exemples de questions encore à régler. En ce qui concerne les Services (Accord GATS) les fournisseurs étrangers qui souhaitent pénétrer sur le marché algérien sont obligés de s'appuyer sur les fournisseurs locaux, permettant ainsi à ces derniers de se développer et de bénéficier en priorité des savoir-faire de leurs partenaires internationaux en conditions d'inégalité.

La négociation sur les conditions d'accès au marché algérien pour les produits que l'Algérie considère sensibles a bien avancée dans le cadre du processus de l'accord d'association en vue de la phase finale d'élimination de barrières 2017-2020, mais il faut encore arriver à un accord sur le noyau dur des produits les plus protégés par l'Algérie.

L'avenir de la politique algérienne au delà des élections du 10 mai 2012[16] sera déterminant pour régler les problèmes euro-algériens aujourd'hui sur la table de négociation.

16. Cinquante ans après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre l'Armée coloniale française et les independentistes du Front de Libération Nationale (19 mars 1962), Les élections legislatives du 10 mai 2012 seront les premières qui se tiendront dans un cadre juridique ordinaire sous controle de la justice et non de l'administration et avec la transparence garantie par les observateurs internationaux.. Les trois Assemblées précédentes (1997,2002 et 2007) ont été élues sous le régime de l'état d'urgence, une situation d'exception qui a duré vingt ans et ne s'est achevée qu'en février 2011. Les élections determineront la composition de l'Assemblée Populaire Nationale qui devrait réformer la Constitution algérienne pour faire possible que l'Algérie change sans révolution. Le résultat des élections confirmera si le Front de Libération Nationale (FLN) reste comme première force politique ou bien si la courante islamiste s'imposera un peu a l'image de celle qui s'est abattue sur la Tunesie le Maroc et l'Egypte au lendemain du Printemps arabe.

JOSÉ DANIEL GUBERT
Académico correspondiente para Suiza de la Real Academia de Ciencias Económicas
y Financieras

JOSÉ DANIEL GUBERT

Académico correspondiente para Suiza de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras

LE RÔLE DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES À VOCATION MÉDITERRANÉENNE

1. Introduction

Durant le dernier quart du siècle passé, j'ai visité plusieurs fois ce grand et beau pays dans le cadre de mon activité professionnelle de l'époque. J'y ai rencontré des personnalités très notoires, dont je garde un excellent souvenir.

Permettez-moi donc de remercier l'opportunité qui m'est offerte d'occuper aujourd'hui cette tribune. Pour les raisons mentionnées, je ne vous cache pas que je le fais avec une certaine émotion.

2. Algérie-Espagne : Similitudes Historiques et liens qui nous rapprochent

Comme on le sait, l'Algérie et l'Espagne ont une histoire très riche. Malgré les différences logiques, il y a des similitudes dans l'histoire de nos deux pays. Ainsi par exemple, nous avons subi des périodes plus ou moins longues d'occupation de nos territoires par des pays tiers. Pour se débarrasser de ces occupants, nos deux pays ont dû faire face à de nombreuses guerres. Contre les romains, les ottomans, les espagnoles, les français, entre autres en Algérie, les romains, les arabes, les français, aussi entre autres, en Espagne.

Enfin, l'Espagne en 1808 et l'Algérie en 1962 ont gagné leur Indépendance. A ce sujet, en tant qu'académicien correspondant pour la Suisse, pays dans lequel je réside

depuis plus de 35 ans, je me permets de signaler que tous les grands journaux du pays ont dédié autour du 18 mars écoulé, plusieurs articles en commémoration du cinquantième anniversaire de la signature des accords d'Evian. En effet, la Suisse est particulièrement fière d'avoir joué un rôle important de médiateur dans cet accord mémorable.

En revenant maintenant à l'occupation de nos deux pays, force est de reconnaître que ces périodes ont aussi apporté, en général, un plus significatif à nos cultures respectives. Ainsi par exemple, dans le cas de l'Espagne, les huit siècles d'occupation arabe nous ont laissé des bâtiments et des monuments d'une beauté extraordinaire, ont enrichi notre langue avec pas moins de 15.000 mots d'origine arabe, sans parler de l'influence indéniable dans notre musique, notamment celle d'origine andalouse. Même du point de vue littéraire, il faut rappeler que notre écrivain de référence Miguel de Cervantes, s'est inspiré, dans une certaine mesure, de son arrestation dans une prison d'Oran, long de cinq années, et surtout de son évasion, pour écrire les aventures de son fameux don Quichotte.

Pour continuer avec les similitudes entre l'Algérie et l'Espagne, il est important de rappeler que les deux pays comprennent plusieurs régions bien distinctes, parlant des langues assez différentes.

Enfin, pour compléter cette brève référence à certaines similitudes entre nos deux pays, nous avons un autre élément commun très déterminant : la mer Méditerranée. Une mer qui souvent, dans le passé, nous a séparé. Mais une mer qui, maintenant et surtout à l'avenir, contribue et contribuera à nous rapprocher.

Ainsi donc, parlons maintenant de la Méditerranée. Désormais également, de notre mer.

3. La Méditerranée

La Méditerranée est considérée par beaucoup d'historiens comme berceau de civilisations, du commerce, de l'introduction des monnaies, etc. Cette mer, notre mer, est partagée aujourd'hui par 23 pays riverains. Mais, malheureusement, la Méditerranée est agressée, entre autres, par une pêche excessive et par la pollution d'un trafic toujours croissant de bateaux, lesquels ne peuvent pas être limitées par l'action d'un seul pays, si puissant soit- il, ni même par l'association de plusieurs états.

4. Le Rôle des Institutions Internationales Pan-Méditerranéennes

Les pays riverains de la Méditerranée, n'ont commencé à prendre conscience de la gravité de ces problèmes qui menacent leur mer, que dans la deuxième moitié du siècle passé. Et surtout, que ces problèmes et beaucoup d'autres les affectant, comme la création d'infrastructures ou l'amélioration des relations commerciales, ne pouvaient trouver de solutions efficaces et durables à long terme, qu'en associant leurs efforts conjointement avec tous les autres pays riverains.

Je veux donc, par la suite, me référer aux principales institutions internationales à vocation méditerranéenne. Je mentionnerai leurs objectifs et leurs activités, dans l'ordre chronologique de la création de chaque institution.

4.1 L'association des chambres de Commerce de La Méditerranée (ASCAME)

L'Association des Chambres de Commerce de la Méditerranée fut créée à Barcelone en 1982. Il y a donc 30 ans. Sous l'initiative de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de la Navigation de la ville. Actuellement en sont membres 225 chambres des 23 pays de la Méditerranée, dont 16 de l'Algérie.

L'objectif fondamental de l'ASCAME est de promouvoir la coopération économique et commerciale entre les pays membres, et, notamment, Nord-Sud, Sud-Nord ainsi que Sud-Sud. A ce sujet, le problème principal à résoudre est la traditionnelle résistance des pays européens à l'importation des produits agricoles des pays du Sud, en raison de la protection des barrières douanières existantes.

L'ASCAME a son secrétariat général à Barcelone mais sa structure humaine clef est composée par de ressortissants de plusieurs pays membres. L'Association organise tout au long de chaque année des réunions de travail, forums, séminaires, conférences, etc. Ces réunions prennent place, en général, dans les pays de la région. L'ASCAME a créé seize commissions de travail. L'Algérie par exemple, assume la présidence de la «Commission d'Infrastructures Urbaines».

4.2 Le «Processus de Barcelone» et «L'union pour La Méditerranée» (UpM)

Le dénommé «Processus de Barcelone» ou «Euromed», fut une initiative de l'Union Européenne en 1995, pendant le semestre de présidence de l'Espagne. La réunion de «lancement» a eu lieu à Barcelone. En raison des objectifs d'ordre plutôt politique qu'économique, cette plateforme a provoqué, dès le début, de fortes contro-

verses entre experts et politiciens. Bien sûr, la situation toujours délicate entre Israël et la Palestine et d'autres pays arabes, n'a pas facilité le développement du «Processus». Il a été plutôt dormant pendant une dizaine d'années.

Finalement le président Sarkozy, après son élection, a relancé l'intérêt et le besoin pour l'UE de s'associer aux autres pays riverains de la Méditerranée, avec, dans une première étape, des objectifs plutôt d'ordre socio-économique que politique. « L'Union pour la Méditerranée» (UpM) a pris finalement la relève du «Processus de Barcelone» en 2008, à Paris, lors d'une réunion solennelle des chefs d'état et de gouvernement de l'UE et des pays méditerranéens du nord de l'Afrique et du Moyen Orient. La Ligue Arabe est aussi impliquée. Israël et l'Autorité Nationale Palestine occupent deux des cinq vice-présidences. Au total donc l'UpM est constituée par 47 pays. Le siège a été établi à Barcelone.

Entre les projets les plus importants lancés par l'UpM, j'en mentionnerai trois :

1. Une stratégie coordonnée pour protéger l'environnement maritime avec un plan précis pour diminuer la contamination à l'horizon 2020.

2. Un Plan Solaire Méditerranéen qui prévoit des investissements énergétiques durables dans neuf pays de la rive sud de notre mer, dont l'Algérie. Ce plan vient d'être approuvé par la Commission Européenne il y a juste un mois

3. La construction de deux tronçons de l'autoroute Trans-Maghreb, au nord-ouest de l'Algérie et au nord-ouest de la Tunisie, 102 kms. au total, qui manquent pour compléter les 3.447 qui mènent d'Agadir, au sud du Maroc, a Ras Jedir, au sud de la Tunisie. Ce projet vient d'être approuvé par les pays membres de l'UpM.

D'une façon plus générale, l'Assemblée Parlementaire de l'UpM, tenue à Rabat le mois de mars dernier, a défini pour ces prochaines années, les six domaines prioritaires suivants : énergie, eau et environnement, transport, affaires sociales, éducation supérieure et développement des petites et moyennes entreprises.

Il est évident que pour réaliser, ne serait-ce qu'une partie de ce plan, il faut des moyens de financement importants. Et que ces moyens devraient être fournis en grande partie par l'UE, à une époque où la crise fait rage en Europe en général et aux pays du Sud de l'Union en particulier (Grèce, Portugal, Espagne et Italie). Pour pouvoir aller vraiment de l'avant, l'UpMdevrait disposer d'un fonds alimenté par les états

membres et, peut-être, par d'autres pays comme ceux du Moyen Orient, intéressés également au développement des pays du sud de la Méditerranée. Au mieux donc, il faut s'attendre que le plan soit développé avec parcimonie.

4.3 ANIMA-Investment Network

ANIMA-Investment Network, est une plateforme multi-pays de développement économique de la Méditerranée. Le réseau d'ANIMA réunit 80 agences gouvernementales pour le financement de projets d'innovation du périmètre méditerranéen. L'objectif d'ANIMA est de contribuer à une amélioration continue du climat des affaires et à la croissance de l'investissement dans la région méditerranéenne. ANIMA fait des études, organise des séminaires, des réunions et des forums et contribue à la promotion et soutien de «clusters» euro-méditerranéens et à la création et soutien de «startup's».

ANIMA Investment Network a été créé en 2002 par vingt entités des deux côtés de notre mer dont «l'Agence Nationale de Développement de l'Algérie». Le siège d'Anima est à Marseille.

4.4 L'association des Organisations de femmes d'affaires de La Méditerranee (l'AFAEMME).

L'objectif principal de l'AFAEMME est de réunir les associations et les organisations de femmes d'affaires et de femmes chefs d'entreprise dans les pays du bassin méditerranéen, pour promouvoir la femme dans le marché du travail, l'égalité d'opportunités et de rémunération homme-femme pour le même poste de travail, ainsi que promouvoir le développement des relations entre femmes d'affaires en général et femmes chefs d'entreprise en particulier des pays méditerranéens.

L'AFAEMME fut constitué à Barcelone en 2002 sous l'initiative de l'Association des Femmes d'Affaires et des Femmes Chefs d'Entreprise de la Catalogne. Actuellement l'Association est constituée par 37 organisations de 23 pays autour de la Méditerranée, dont l'Algérie avec «l'Association des Femmes Chefs d'Entreprise». Précisément, la prochaine l'Assemblée Générale d'AFAEMME aura lieu à Alger le18 et 19 juin prochain.

5. Le Futur et Conclusion

L'expérience montre que toute association, voire union de pays, prend beaucoup de temps à se consolider et à atteindre une certaine vitesse de croisière. Tout dépend

si l'union a beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients pour les pays concernés. L'Union Européenne, après 62 ans d'activité est un bon exemple de ces difficultés. Pour ce qui est des pays riverains de notre mer, l'UpM présente également beaucoup d'avantages pour tous les pays côtiers. Tant pour ceux du Nord comme pour ceux du Sud. Surtout si les projets, pour les raisons que l'on sait, ont un caractère plus économique et social que politique. Comme c'est bien le cas maintenant.

Mais pour réussir il faut également la volonté, clairement démontrée, des gouvernements de tous les pays membres. Sans oublier les moyens financiers pour transformer les projets en réalité.

Bien que l'Union pour la Méditerranée suppose une opportunité unique pour avancer dans l'intérêt général des pays du nord et du sud de notre mer, la réalité est que les ministres des affaires étrangères de l'UpM ne se sont plus réunis depuis 2008 et que la réunion des chefs d'état et de gouvernement prévue pour l'année 2010 a été ajournée «sine die». D'autre part, il est également vrai que la crise actuelle limite de façon significative les montants qui peuvent être mis à disposition.

Entre temps, dans l'attente d'un appui politique plus marqué et de moyens financiers accrus, il serait bon, à mon avis, que les efforts développés par chaque institution à vocation méditerranéenne soient le mieux coordonnés possible pour éviter des doublures, des manquements et même, du gaspillage. En ce sens, il me semble que l'institution la plus importante, l'UpM, devrait prendre la responsabilité de cette coordination, sous une forme à trouver par les institutions et les gouvernements de tous les pays concernés.

Je me rends compte qu'il s'agit d'un objectif qu'il n'est pas facile de mettre en route, mais, en raison des avantages évidents, je profite de l'occasion de cette réunion pour poser ce sujet sur la table.

Merci de votre attention

KAID TLILANE NOUARA
Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Université A. Mira de Béjaïa

KAID TLILANE NOUARA
Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Université A. Mira de Béjaïa

ESPACE MÉDITERRANÉEN: ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES, DÉFIS ET PERSPECTIVES

Introduction :

Depuis toujours les pays du bassin méditerranéens ont maintenu entre eux d'étroites relations économiques, sociales et politiques. Une politique de développement doit forcément s'inscrire dans une perspective régionale qui engage d'une part les pays développés de la rive Nord et d'autre part les pays en voie de développement de la rive sud.

Pour des raisons de proximité géographique, de culture, de civilisation et de liens commerciaux établis, la stratégie du bassin Méditerranéen représente une entreprise ambitieuse destinée à renforcer les liens particuliers qui existent déjà depuis longtemps entre les deux rives. Les enjeux sont importants sur tous les plans, et la réussite de cette stratégie dépend de la vigueur des efforts et des réformes communs des pays de la région.

La création d'un équilibre régional doit être l'objectif de ce rapprochement entre les deux rives en accordant la priorité au volet économique et social, car l'interdépendance socioéconomique constitue l'unique moyen pour instaurer un certain climat de stabilité dans la région. Par une action commune, on peut assurer le progrès économique et social de chacun des pays membres en éliminant les barrières, renforcer l'unité de leurs économies et grâce à une politique commerciale commune, contribuer à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux. Ainsi, il est possible de créer un espace économique dont les objectifs sont de promouvoir :

- vun développement harmonieux des activités économiques de la communauté,
- la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.
- un relèvement du niveau de vie.

L'intégration économique de l'espace Méditerranéen ne sera couronnée de succès que si elle est accompagnée d'une véritable politique sociale, l'exemple du nouveau paradigme (le mouvement arabe) est un cas d'école. L'objet de ce papier est de présenter les enjeux socioéconomiques de la région, les défis à relever et les perspectives d'une politique commune et intégrée.

I- Les Enjeux Socioeconomiques

L'espace méditerranéen représente une zone d'échanges intenses et asymétriques en raison de la grande diversité et des inégalités qui caractérisent cette région sur les plans politique, économique, géographique et socioculturel. C'est aussi un espace de transit d'importance mondiale car elle représente un passage stratégique avec l'Axe Suez-Gibraltar qui relie le Moyen Orient à l'Océan Atlantique. L'aire de la méditerranée avait parcouru différents stades d'enjeux et d'objectifs selon les contextes et les faits contemporains.

1- La Méditerranée : Situation et évolutions

L'espace de la Méditerranée oppose deux mondes : un monde industrialisé riche au Nord et un monde en développement au Sud. Toutefois, cette opposition mérite d'être largement nuancée. En dehors des crises économiques, la rive Nord rassemble des pays de l'Union Européenne (France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal) considérés comme développés et de niveau de richesse relativement semblable et d'autres pays comme par exemple ceux des Balkans qui, déchirés par les conflits, présentent un niveau de développement bien plus faible. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée forment un ensemble encore moins homogène. Certains pays comme la Turquie tendent à se rapprocher des standards occidentaux, présentant un niveau de richesse bien supérieur à celui de leurs voisins. D'autres, sont dotés d'importantes ressources en pétrole et en gaz (Algérie et Libye Arabie Saoudite, etc.) ce qui alimente les caisses de l'Etat, sans pour autant permettre d'enclencher une véritable dynamique de développement. Une troisième catégorie de pays bénéficie de la manne touristique (Tunisie, Maroc, Egypte, etc.).

La Méditerranée représente moins de 3% de la surface de l'Atlantique et à peine 1% de celle du Pacifique. Elle constitue, à l'aube du 21ème siècle, un sujet de réflexion de grande actualité et à un espace à multiples dimensions à savoir :

- Trois religions majeures,
- Un poids géostratégique,
- Une scène de trafics permanents, licites ou illicites,
- Un paradis de touristes, une source de pétrole et un lieu de passage de militaires.

Cependant, l'aire de la Méditerranée présente plusieurs disparités :

- Des disparités démographiques : actuellement, plus de 400 millions d'habitants dont 140 millions vivant sur la côte méditerranéenne. A l'horizon 2025, on enregistre 524 millions d'habitants dont 2/3 seront au Sud. En outre, 74% de la population sera urbaine liée à la migration côtière notamment au Sud et à l'Est de la région. Une des caractéristiques principales de l'économie méditerranéenne est le degré élevé de dépendance à ses ressources naturelles (eau, écosystèmes et énergies).
- Des disparités économiques : l'Arc Latin pèse 15% du commerce mondial alors que la somme des autres pays du Bassin Méditerranéen représente seulement 4 à 5%. De plus, le Nord est à l'origine de près de 90% du PNB annuel dans la zone et ne totalise que 40% de la population méditerranéenne.
- Des disparités scientifiques et culturelles : l'Arc Latin a publié 80% des nouveaux titres de livres contre 2% au Maghreb en 2000.
- Des disparités éducatives : l'ensemble du monde arabo-musulman est encore très imprégné par la culture coranique des méthodes d'apprentissage par cœur et de transmission orale, ce qui ne facilite pas l'apprentissage de méthodes de logiques déductives.

2- La coopération Euro - Méditerranéenne : Etat des lieux

La Méditerranée qui est un espace historique d'échanges, de migrations et de confrontations se cristallise aujourd'hui des enjeux économiques, sociaux et culturels déterminants pour l'équilibre mondial. L'histoire commune des peuples méditerranéens les invite à apporter une réponse collective aux problématiques régionales.

En effet, la coopération euro-méditerranéenne est dictée par des facteurs à la fois exogènes et endogènes à la région. Les facteurs exogènes sont liés à la mondialisation de

l'économie et la baisse progressive des barrières commerciales, faisant que les investissements, jadis concentrées dans les agglomérations de forte consommation, seront dorénavant déterminés par les avantages comparatifs offerts en matière de coûts de production et de transport. Les facteurs endogènes portent quant à eux sur la place qu'occupe l'Europe dans le commerce extérieur des pays tiers méditerranéens, l'intérêt que représente potentiellement le marché de l'Afrique du Nord et le Moyen Orient et le rôle que peuvent jouer ces pays dans la pénétration européenne des marchés africains et moyens orientaux.

Cette coopération est le résultat d'une accumulation d'initiatives et de stratégies des institutions communautaires envers cette région dès 1995. L'évolution de cette coopération est passée par les étapes suivantes :

- Le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), depuis 1995 qui est connu sous le nom de Processus de Barcelone,
- La Politique européenne de voisinage (PEV) depuis 2005,
- L'Union pour la Méditerranée (UPM), depuis juillet 2008,
- Le Statut avancé, accordé au Maroc en octobre 2008 et qui pourrait s'étendre à d'autres pays.

Quant aux objectifs du Partenariat euro-méditerranéen, ils sont de trois volets :

- Un volet politique, par la création d'un espace commun de paix et de stabilité par le renforcement du dialogue politique et de sécurité,

- Un volet économique, par la mise en place d'un partenariat économique et financier et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange,

- Un volet social, culturel et humain, par le rapprochement entre les peuples et les échanges entre les sociétés civiles,

- Un quatrième volet, justice et affaires intérieures, est venu s'ajouter en 2005.

Il semble ainsi que la concrétisation de cette alliance présente une opportunité à double sens : elle profite d'une part à la rive Sud, à travers le transfert de technologie et d'épargne européens, et d'autre part à la rive Nord, à travers le transfert de ressources naturelles et humaines méditerranéennes.

Si l'Europe ne saisit pas l'opportunité de renforcer le partenariat avec le sud, les Etats-Unis où la Chine pourraient s'en saisir à sa place. C'est ce que peuvent laisser

penser l'accord de libre échange passé entre le Maroc et les Etats-Unis en 2004 ou la présence accrue de la Chine en Afrique. La Russie a également développé un certain intérêt pour la région et a proposé à l'Algérie de constituer un cartel du gaz. Cependant, derrière ces questions économiques se cachent bien sûr aussi des enjeux de puissance.

Le cadre d'évolution des aspects économiques, sociaux, environnementaux et politiques de la région peut être résumé comme suit :

- Une région exposée aux risques naturels et sensible aux changements climatiques,

- La mondialisation et la solidarité régionale sont un processus bien engagé au Nord mais doit être conforté au Sud et à l'Est,

- La transition démographique est accélérée, avec un vieillissement de la population au Nord et une pénurie d'emplois notamment des jeunes au Sud,

- Des performances économiques à consolider pour résorber les écarts Nord – Sud,

- Malgré l'émergence de politiques environnementales, l'environnement demeure vulnérable, par conséquent, le développement durable devient un enjeu majeur pour la Méditerranée. Les enjeux de développement durable peuvent être : la gestion de l'eau, l'utilisation rationnelle de l'énergie et promotion des énergies renouvelables, la maîtrise de l'urbanisation et le développement du transport, l'intégration des activités agricoles et rurales dans les objectifs de développement territorial, la sauvegarde d'un développement équilibré du littoral et la protection de l'environnement marin.

II- Les defis de Cette Cooperation

Les grands défis auxquels devront faire face les pays Méditerranéens (PM) n'ont guère varié depuis 1995, à savoir : l'immigration, la sécurité au sens large, y compris la menace terroriste, les écarts de revenus entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, la méconnaissance mutuelle et incompréhension entre les peuples (dialogue des cultures) et enfin, la préservation de l'environnement partagé.

La plupart de ces problèmes se sont aggravés, d'où l'urgence à les aborder devient plus impérieuse. En outre, de nouveaux problèmes sont apparus et posent de nouveaux défis tels que la question de l'énergie, le changement climatique et la maî-

trise des risques écologiques, l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire (dégradation de la terre, pauvreté), la création d'emplois, l'instabilité politique qui tend à se généraliser notamment au sud ainsi que l'émergence de nouvelles puissances commerciales comme l'Inde et la Chine.

1- Les défis liés à la faible intégration régionale économique et politique au sein de la région méditerranéenne

Concernant les défis de la croissance économique (le Co-développement et le partenariat entre le Nord et le Sud), des taux record de chômage des jeunes sont prévus pour 2020 :

- 30% au Sud et à l'Est alors que les besoins sont de 34 millions d'emplois supplémentaires.
- 20-27 % en Espagne, France, Italie et Grèce

En outre, vers 2025, il y aura un risque d'aggravation de la fracture Nord - Sud :

- Intégration des pays rive Nord en UE
- Coopérations Nord/Sud et Sud/Sud insuffisantes.
- Demande d'énergie primaire multipliée par 1,5
- Energies fossiles représentent 80% de l'approvisionnement
- Part des énergies renouvelables inférieure à 4%,
- **L'émergence de nouvelles puissances commerciales comme la Chine** qui constitue une menace sérieuse à l'aboutissement du projet d'intégration à l'échelle du pourtour méditerranéen. Par ailleurs, les pays Méditerranéens (PM) sont au seuil d'une transition fondamentale :

Outre la faiblesse des IDE européens en Méditerranée, les politiques méditerranéennes de l'UE n'ont pas réussi à impulser un véritable système productif régional. Peu d'échanges intra-branches a été constaté ce qui témoigne d'un niveau peu élevé d'intégration économique et, globalement, la part des partenaires méditerranéens dans le commerce extérieur des pays de l'UE tend à stagner. De plus, l'insertion mondiale des rives Sud et Est est insuffisante à cause de leur faible attractivité, de la concurrence de l'Asie et des conflits géopolitiques (en effet, ce problème se voit aggravé par l'insuffisance des niveaux de coopération Nord-Sud et Sud-Sud et par la persistance des conflits, particulièrement au Proche-Orient, même si certaines solutions à long terme semblent émerger). D'autant plus qu'un problème dramatique d'intégration au marché du travail existe, surtout parmi les jeunes dans des conditions où le Nord n'arrive

pas à absorber la pression considérable de l'émigration des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

En effet, ce retard d'intégration économique productive entre l'UE et sa périphérie méditerranéenne se traduit par une perte économique pour l'ensemble des pays de cette région. C'est pourquoi, il est recommandé de développer de véritables réseaux de firmes transméditerranéennes et promouvoir les projets qui conduisent à l'intégration productive. Si ces réformes et d'autres indispensables ne sont pas mises en œuvre d'urgence, la tendance à un accroissement des défis (les disparités politiques, économiques et sociales) entre les deux rives de la Méditerranée aboutira à une instabilité croissante et l'asymétrie économique et sociale existante ne fera que s'accentuer.

2- Un nouveau paradigme : Le mouvement arabe

Le printemps arabe a remis en cause tous les efforts réalisés en matière d'ouverture aux échanges, d'attractivité des IDE et de coopération internationale qui avaient placé les PM sur une trajectoire de convergence avec leurs voisins européens.

Les taux de croissance des PIB de ces dernières années (largement supérieur à 4% / an en moyenne durant la période 2000-2009) a permis des progrès sensibles de productivité (Egypte, Jordanie, Maroc, Tunisie) fondés sur la pénétration de l'économie de la connaissance et de là, des entrées des IDE significatifs qui pouvaient pousser certains à aller vers la libéralisation complète des mouvements de capitaux (opérations de convertibilité du compte de capital) à l'exemple du cas de l'Egypte.

Les transferts des migrants, des capitaux de long terme et le tourisme n'ont pas permis la réduction suffisante de la pauvreté car inférieur au taux de croissance :

- 1 point de croissance gagné s'accompagnait d'une augmentation d'1/2 point des inégalités,
- Le taux de mortalité des petites filles est supérieur à celui des petits garçons en milieu rural,
- La pauvreté était plus importe
- L'importance du chômage des diplômés et des exclus de l'école.

Mais toute cette situation paraissait maîtrisable et assez communs dans les pays à revenu moyen et se dirigeant vers le statut des pays émergents. En effet, l'ouverture aux échanges crée naturellement des inégalités tout en engendrant un gain net global

car elle favorise les secteurs à avantages comparatifs au détriment des autres secteurs non compétitifs et peut engendrer de graves problèmes sociaux si **l'Etat ne conduit pas correctement la compensation des perdants**.

3- Pourquoi ce mouvement arabe ?

3.1- La façon dont ce mouvement a été conduit :

Il s'explique par un modèle de développement qui a longuement favorisé une élite composée de politiques et d'hommes d'affaires étroitement liés (A. Galal, 2011). C'est notamment le cas en Tunisie et en Egypte. Les ''rating'' qui mettaient en évidence les insuffisances de la concurrence, du fonctionnement du marché du travail, du rôle des banques et de la corruption **ne remettaient pas en cause une connivence profonde** entre les opérateurs et le pouvoir. Avec le temps, cette connivence a touché toutes les sphères de la société et s'est traduite à des niveaux différents comme : le choix des opérateurs pour un grand projet, l'obtention d'un appel d'offres public, le développement prioritaire d'une région, l'octroi d'un crédit à une PME, l'accord d'un emploi dans l'administration, jusqu'à l'obtention d'une autorisation pour être marchand ambulant.

La transition dans ce contexte était délicate car ce sont ces opérateurs et ce pouvoir, protégés par une presse aux ordres, qui ont contribué aux progrès économiques précédemment évoqués. Il était donc impossible de se passer de la plupart d'entre si ce n'est à aller vers un système totalement différent, fait dans un contexte de transparence absolu, de séparation des opérateurs du pouvoir politique, de contrôle des décisions lourdes par des agences indépendantes, de liberté de la presse, de participation des populations aux choix, donc d'une véritable démocratie.

3.2- L'instabilité naturelle produite par une plus grande insertion dans l'économie mondiale :

Au Sud, elle doit être poursuivie notamment par le développement de l'intégration Sud – Sud qui doit être bien régulée.

Toutes les révoltes qui ont eu lieu dans les arabes depuis 40 ans ont pour cause l'augmentation significatives des prix des produits de consommation de base et lorsque les missions du FMI recommandaient de ne plus subventionner les prix des produits essentiels (blé tendre, sucre, huile) de façon à permettre le développement de la production locale. Mais ce qui est justifié sur le plan économique avait des consé-

quences sociales mal évaluées et ressenties comme une injustice par les populations de ces pays. Autrement dit, ce qui est possible en théorie ne l'est pas en pratique. C'est sans doute une cause importante de cet incendie dans la région.

Au Nord, la leçon a été retenue semble – t – il puisque le G8 vient de décider la création d'un fonds de régulation des prix des produits alimentaires qui n'ont pas à dépendre des anticipations des opérateurs de Chicago. Comment faire comprendre à un père ou à une mère de famille du Sud de la méditerranée que l'aliment de base qui représente 1/3 du panier de consommation à savoir le blé tendre a augmenté de 15% parce que les opérateurs de Chicago (spéculateurs des marchés dérivés du blé) ont acheté des futurs contrats à la hausse lorsqu'il y a une série d'incendies en Russie ?

De ces événements dans les pays du Sud de la Méditerranée, le Président de la Banque Mondiale (Robert Zoellick) avait déclaré qu'il ''fallait considérer l'alimentation comme la priorité n° 1 de la région en 2011''.

3.3- L'exclusion de la jeunesse des décisions et de l'emploi :

Les pays arabes ont une forte population de jeunes sans aucune qualification et donc en dehors de toute considération sociale. Ils ont également une proportion considérable de chômeurs diplômés, ce qui représente une bombe à retardement. Ces deux situations touchent aussi bien les hommes que les femmes. Ces dernières qui ont été à l'avant-garde de toutes les révolutions (qu'elles soient pour l'indépendance de ces pays ou pour l'amélioration de leurs conditions de vie) dans la lutte contre cette société de patriarcat. Le pouvoir marocain l'a bien compris en inscrivant dans la constitution l'obligation d'une représentation de jeunes de moins de 40 ans dans le parlement.

La création d'emplois publics réservée à la jeunesse diplômée dans les pays du Sud de la méditerranée ne résoudra que provisoirement, superficiellement et à très court terme le problème qui est profond dont la solution est de plus long terme. Elle concerne :

- La qualité de l'éducation et de la formation,
- Son adhésion aux besoins de l'économie,
- La possibilité de créer et développer des petites entreprises,
- L'entrée dans l'économie de la connaissance,
- La pénétration d'une culture de la compétence et du risque.

3.4- L'extraordinaire disparité territoriale :

Le développement s'effectue dans les grands centres urbains et les régions côtières. Les territoires ruraux du centre et du Sud sont démunis. Dans ces contrées, les emplois sont les plus rares, les infrastructures essentielles sont insuffisantes et leur autonomie de décision est faible. La reconquête de ces territoires et du monde rural est décisive. Les avancées démocratiques par des formes de décentralisation sont plus que nécessaire.

Une approche plus systémique et mieux coordonnées est donc fondamentale. Pour poursuivre leur marche vers l'ouverture et le progrès, les pays arabes doivent s'appuyer sur les éléments les plus dynamiques de leurs sociétés, de parvenir à une meilleure intégration interne qui implique que les gains économiques ne soient pas les seuls critères de succès. La transition vers une ère nouvelle de progrès ne pourra se faire que par la mobilisation de toutes les énergies positives existantes et la mobilisation de nouveaux et jeunes acteurs. Certes, il faut aller vers une croissance forte, mais une croissance inclusive et participative.

III- Les Perspectives

Les perspectives d'une Méditerranée "durable" se fondent sur quatre axes fondamentaux qui visent à promouvoir des progrès en termes de **durabilité** dans les domaines de **l'économie**, du **social** et de **l'environnement** ainsi que dans celui de la **gouvernance**. Cette vision se fonde sur le choix volontariste d'un scénario "gagnant-gagnant" et entend favoriser le Co-développement du Nord et du Sud tout en exploitant les synergies positives et sur la promotion :

- Du développement socioéconomique et renforcement des territoires par le soutien à l'innovation et à la recherche en appui au processus du développement local des pays du BM, le renforcement des filières technologiques et économiques en mettant en synergie les potentiels des pays du BM, le renforcement des stratégies nationales de planification territoriales en intégrant les différentes échelles.

- De la durabilité environnementale au niveau du bassin par la prévention et la réduction des facteurs de risque pour l'environnement et valorisation du patrimoine naturel commun, la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique en contribuant à faire face au changement climatique (parmi d'autres défis).

- De meilleures conditions et modalités de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux par le soutien aux flux de personnes entre les territoires comme moyen d'enrichissement culturel, social et économique, l'amélioration des conditions et des modalités de circulation des marchandises et des capitaux entre les territoires.

- Du dialogue culturel et de la gouvernance locale par l'appui à la mobilité, aux échanges, à la formation et à la professionnalisation des jeunes, le soutien à la créativité artistique pour faciliter le dialogue entre les communautés et enfin, l'amélioration du processus de gouvernance au niveau local.

Conclusion et Recommandations

La Méditerranée reste un espace en devenir et les pays de la région ont encore largement la possibilité de dessiner des futurs auxquels ils aspirent. Malgré la réalité des contraintes, un scénario de développement est tout à fait possible. La Méditerranée doit être un espace de coopération pour le développement. Pour cela, il est nécessaire de :

- Réconcilier la croissance économique et l'environnement.
- Bénéficier d'une impulsion politique forte et au plus haut niveau grâce à l'engagement pris collectivement.
- Traduire les orientations en actions concrètes en mobilisant les ressources et les financements nécessaires.
- Renforcer les partenariats entre acteurs de la société civile, avec le secteur privé et les organismes de coopération.

Pour les autres pays du Sud de la Méditerranée non touché par ces révoltes populaires qui souffrent, mais parfois à des degrés moindres, des mêmes difficultés de fond, il convient d'anticiper cette nouvelle demande sociale qui se propage de façon plus ou moins rapide. Certains pays l'ont compris et mettent en place des réformes (Maroc, Algérie, Jordanie).

La transition exige l'obtention d'un modèle de croissance ouvert, plus inclusif que les populations puissent s'approprier car elles perçoivent directement les résultats. La crédibilité d'une telle transition, **une transition douce, dans les pays arabe de la Méditerranée,** est nécessaire mais elle ne pourra être obtenue qu'avec les conditions suivantes :

- Une stratégie claire sur le modèle de développement retenu, cautionnée par la majorité de la population avec une feuille de route,
- Création d'un dispositif de suivi de cette stratégie en allant vers l'évaluation des effets des projets mis en œuvre sur des populations particulièrement ciblées (pauvres, jeunes, femmes, personnes handicapées, etc.,
- Renforcement du système de contrôle et de transparence à tous les niveaux,
- Une stricte séparation des pouvoirs entre les pouvoirs politiques, administratifs et judiciaires,
- Liberté de la presse et l'accès libre à des enquêtes indépendantes des offices nationaux de statistiques sur les conditions de vie des populations en général et celles les plus démunies et les plus éloignées des centres de décision en particulier.

Bibliographie

Agrasot P., Dupont C. et Mahouche M. : L'union pour la Méditerranée ouvre-t-elle la voie vers le développement durable?, WWF-World Wide Fund for Nature, octobre 2010. In : http://www.panda.org/eu.

Assemblée nationale : «Comment construire l'Union méditerranéenne ?», rapport d'information, le 5 décembre 2007. In : http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i0449.asp#P540_85205.

Chater K. : Asymétrie et sécurité globale, EuroMeSCo, the European Commission, Juin, 2003. In : http://www.euromesco.net.

Chater K. : L'EUROMED, à l'heure de la régionalisationIn : http://www.luso-arabe.org/pt/artigos/L-Euromed-a-l-heure-de-la-regionalisation.pdf.

Commission européenne : La Méditerranée, Horizons et enjeux du XXIe siècle, Note de synthèse établie par Fabre T., avec le concours de Péraldi M., de Tozy M., de Medina M. et de ParizotC., Mai 2009. In : http://ramses2.mmsh.univ-aix.fr/Mediterranee_Horizons-et-enjeux-du-21e-siecle.pdf, Juillet 2009. In : http://ec.europa.eu/research/social-sciences/pdf/la-mediterranee-horizons-enjeux-policy-document_en.pdf.

Commission européenne : Environnement et développement durable en Méditerranée, Dix années de coopération: 1995-2005, 2005. In : http://ec.europa.eu/environment/enlarg/med/pdf/report_fr.pdf.

Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques : 21ème session méditerranéenne des hautes études stratégiques, rapport de fin de session, Mai 2011. In : http://www.fmes-france.org/_medias/document/memoire21.pdf.

Hadhri M. : La méditerranée et l'avenir du dialogue Nord-sud, présenté le 27 – 28 novembre 2004, european movement international, 2005. In : http://www.europeanmovement.eu/fileadmin/files_emi/oldsite-downloads/Hadhri_report_FR.pdf.

IEMed : EUROPE–MÉDITERRANÉE : Enjeux, stratégies, réformes, Institut Europeu de la Mediterràni. In : http://www.iemed.org/publicacions/monografia7.pdf.

Iss N. : L'Union pour la Méditerranée. In : http://www.dauphine.fr/siroen/REI/issa.pdf.

Les perspectives du Plan Bleu sur le développement durable en Méditerranée, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Plan d'Action pour la Méditerranée, Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu, Juillet 2008. In : http://www.planbleu.org/publications/UPM_FR.pdf.

Olivier M. : Le Partenariat euro-méditerranéen : A la recherche d'un nouveau souffle, Études, 2005/2 Tome 402, p. 163-174. In : http://www.cairn.info/revue-etudes-2005-2-page-163.htm.

PNUE : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, plan d'action pour la méditerranée. In : www.inforac.org – info.

Rapport du FEMISE, édition 2012.

Schaub J.-F. : La Méditerranée : une histoire d'un monde global, Les notes d'analyse du CIHEAM, N°45 – Mars 2009. In : http://portail2.reseau-concept.net/Upload/ciheam/fichiers/NAN45.pdf.

Sebastien A. : L'inaltérable problématique méditerranéenne, IEP de Lille, Février 2004. In : http://mercator.ens.fr/sanmarco/cours3/InalterableProblematiqueMediterraneenne.pdf.

Siino F. : « Humanités » méditerranéennes, Espace de pensée et espace humain, le cas du réseau Ramses, Rayonnement du CNRS n° 55 décembre 2010 p.14-17. In : http://www.rayonnementducnrs.com/bulletin/b55/Siino.pdf.

Viguier P., L'espace euro-méditerranéen : clivage, interface ou espace commun ?, Groupe de Développement de Géographie de l'IUFM d'Aix-Marseille. Conférence à l'IUFM d'Aix-en-Provence, le 21 janvier 2010. In : http://www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/hge/gd/gdgeographie/conference/espace_euro_med/espace_euro-med_clivage_interface_commun.pdf.

MOHAMED LAICHOUBI
Académico correspondiente para Argelia de la Real Academia de Ciencias Económicas
y Financieras. Ex Ministro de Argelia y Embajador

MOHAMED LAICHOUBI

Académico correspondiente para Argelia de la Real Academia de Ciencias Económicas y Financieras. Ex Ministro de Argelia y Embajador

DE LA COLONISATION À L'ÉMERGENCE: LES NOUVELLES RECOMPOSITIONS GÉOSTRATÉGIQUES

1- Effondrement des systemes Coloniaux et emmergence d'un Ordre Bipolaire

En Avril 1955 les dirigeants présents à Bandung affirmaient non seulement leur détermination à mettre fin à l'Ere coloniale, mais ils exprimaient également leur rejet des luttes d'hégémonie et leur refus de s'inscrire dans l'ordre bipolaire de la guerre froide.

Mener de front de durs combats libérateurs sur leurs propres territoires, contre des puissances coloniales militairement fortes et aguerries et agir en parallèle sur le plan international pour remettre en cause un ordre mondial dominé par des idéologies colonialistes et hégémoniques était manifestement un défi gigantesque qui pouvait longtemps apparaître comme utopique.

La naissance officielle du Mouvement des Non-alignés à Belgrade en 1961 et l'ébranlement puis l'effondrement des systèmes coloniaux provoqués notamment par la victoire de la Révolution Algérienne vont instiller le doute quant à la justesse des philosophies qui s'imposent à l'espace international de l'époque.

Une nouvelle approche des relations internationales va germer dans ce contexte de combat anti-colonial.

Elle va induire déjà une opposition frontale à toutes les théories de la domination et de la hiérarchisation des nations et sociétés.

Néanmoins le contexte défavorable de la guerre froide va contrarier son émergence et brouiller sa lisibilité.

Pour les pays émergents, l'obligation de se positionner vis-à-vis de cet ordre bipolaire va souvent occulter la dynamique de justice et d'équité portée par les mouvements anti-coloniaux et anti-hégémoniques.

Ceci d'autant que les nations vaincues lors des guerres coloniales vont se redéployer dans cette conjoncture et tenter de prolonger leur domination sous d'autres formes (expédition franco-britannique et israélienne à Suez en octobre 1956).

Les références conceptuelles de leurs interventions ne seront plus seulement les «missions civilisatrices» mais elles deviendront également celles de la «défense du monde libre» et, l'occupation territoriale laissera place à l'établissement de «Zones d'influence» ou «Hinterland» Zones de domination économique, politique et souvent militaire.

Face à ces recompositions la question relative à l'opportunité des objectifs arrêtés et des stratégies initiées par les dirigeants des Etats nouvellement indépendants et des mouvements de libération reste posée.

Imprégnés de leur foi révolutionnaire ont-ils manqué de pragmatisme et péché par naïveté, ou bien ont-ils plutôt été des révolutionnaires anticipant les désastres qui allaient induire pour les peuples et nations les plus faibles les confrontations des Grandes puissances ?

Rien n'aura été épargné à ces pays impliqués dans des confrontations qui les dépassent, les deux Blocs agissant souvent par pays interposés, conflits régionaux, guerres civiles, secessions,scissions, fractionnement de territoires

2- Ordre International sous Domination des Grandes Puissances

Ainsi donc rapidement la volonté de façonner un nouvel ordre international basé sur des concepts généreux (Nouvel Ordre Economique Mondial, Alger 1973) va se heurter à des approches plus durs qui arguent de Real politique et qui visent en fait à asseoir la domination des puissances hégémoniques, et des grandes puissances.

Cependant, malgré toutes ces difficultés, la problématique d'une nouvelle gouvernance internationale, d'une gouvernance partagée, portée par la majorité des

peuples de la planète, Afrique, Chine, Inde, Amériques latine, etc. va émergé en une lente progression qui va certes prendre plusieurs décennies avant de s'imposer comme une nécessité.

Néanmoins, bien qu'incontournable, cette nouvelle gouvernance évoquée actuellement, n'est pas à l'évidence perçue selon les mêmes approches par les différents acteurs, et, son évocation se heurte souvent à deux appréhensions majeures.

La première angoisse est liée au fait que dans un contexte de globalisation largement engagée, l'inconscient collectif de l'opinion publique internationale la rattache aux traumatismes engendrés par les deux guerres mondiales et aux compétitions armées en général qui ont souvent dévasté une grande partie de la planète.

La seconde méfiance tient au fait que l'espace des relations internationales continue à être rythmé par des visions cyniques.

Celles-ci s'imposent autour d'une philosophie centrale qui accrédite l'idée que les guerres et les compétitions de puissances sont des moteurs de l'économie mondiale et des facteurs inéluctables de progrès scientifiques et technologiques.

Ce qui ipso facto conférerait aux détenteurs de la maîtrise technologique et de la puissance militaire une légitimité de nature à leur assurer la prééminence, dans le système institutionnel international, dont ils ont défini l'architecture et qui, bien évidement est conçu à leur avantage.

Ceci ce traduit par une concentration exorbitante des pouvoirs au bénéfice des grandes puissances au sein des institutions multilatérales.

Dans l'organe exécutif de l'ONU, en l'occurrence le Conseil de Sécurité, les cinq puissances nucléaires sont non seulement membres permanents mais elles détiennent un privilège redoutable, celui du droit de veto qui leur permet d'influencer toute décision ou de pouvoir bloquer toute résolution coercitive contraire à leurs visions ou à leur intérêts, c'est donc ainsi qu'elles régulent une grande partie de la vie internationale tout en rythmant la production du droit dans ce même espace.

C'est ainsi que quatre de ces cinq membres permanents ne représentent que 10% de la population mondiale, alors que les représentants des 70% de cette même population mondiale sont confinés à des sièges de non permanents, qu'ils occupent de plus, en alternance.

La même logique est poursuivie dans les Institutions financières internationales, Banque Mondiale, FMI. Au niveau de cette dernière Institution, les neuf plus grands pays occidentaux, plus la Russie et le Japon détiennent 53,02% des voix alors qu'ils ne représentent qu'environ 16% de la population mondiale.

Huit pays, les cinq membres du Conseil de Sécurité plus, l'Allemagne, le Japon et l'Arabie Saoudite sont représentés chacun par un administrateur à titre de membre permanent, alors que quarante six pays africains réunis ne sont représentés que par deux administrateurs.

Les USA a eux seuls détiennent une minorité de blocage au sein du Conseil d'administration et donc un droit de veto, alors que l'ensemble des pays en développement ne détiennent qu'une minorité simple des voix.

De plus, depuis 50 ans, les USA et l'Europe se partagent les directions générales du FMI et de la Banque Mondiale qu'elles cumulent avec la direction générale de l'OMC.

L'OMC malgré le fait qu'elle ait été crée postérieurement, en janvier 1995, reste tributaire des mêmes difficultés et des mêmes logiques, en effet, le cycle de Doha lancé en son sein en novembre 2001 et visant notamment le commerce mondial en prenant en compte le développement des pays pauvres, entre autres dans le domaine agricole, a vue au terme de cinq années de négociations son cycle suspendu et ce depuis le 24 juillet 2006 faute d'accord entre les pays industrialisés –baisse des droits de douane à l'importation des produits agricoles, ainsi que la réduction des subventions agricoles. Ce qui accentue à l'évidence des déséquilibres déjà importants.

A ce propos, Pierre Noël Giraud -économiste, ingénieur général, Ecole des Mines, Cours d'initiation à l'économie- rappelle que a l'échelon mondial, les 1% les plus riches ont un revenu égal à celui des 57% les plus pauvres et, que cinquante millions de riches reçoivent autant que 2,7 milliard de pauvres.

3- Graves distorsions et contestation des Modeles de Developpement

De ce fait, cette persistance des relations conflictuelles distille un doute quant à l'éthique des acteurs Internationaux et les Credo réels qui les anime. Par ailleurs de graves distorsions et incohérences sont révélées par l'actualité internationale et par la crise économique Mondiale

- Catastrophes écologiques (marée noire aux USA), famine en Afrique subsaharienne, montée du chômage dans les pays développés, récession, émigration clandestine etc.

Les contestations relatives aux modèles de développement mis en place s'accentuent également, et révèlent qu'il faille édicter de nouvelles approches et proposer de nouvelles démarches technologiques.

Energies alternatives au lieu de l' Energie fossile, nouvelle agriculture tournant le dos a l'exploitation intensive (engrais, insecticides polluant les nappes) et nécessitant des terres plus étendues pour atteindre les niveaux de production Mondiale actuelle.

Or la crise économique Mondiale vient s'insérer dans ce tableau des bouleversements non pas de façon tout a fait incidente, mais bien au contraire, elle semble révélatrice de profonds changements qui vont devoir s'imposer.

En effet la crise économique mondiale met en évidence à notre sens des fissurations nettement plus profondes que celles exposées par les analyses abondamment technicistes et souvent superficielles qui sont faites.

D'autant que celles-ci laissent supposer que les brèches béantes qui apparaissaient dans le système financier mondial seront colmatées par de simples mesures correctives.

Ainsi il suffirait d'une meilleure régulation et d'un d'effet moralisateur contre les traders indélicats (Madoff, Kerviel) pour que l'industrie financière mondiale et les marches financières retrouvent leur efficacité.

Quant aux finances publiques, une cure de rigueur et d'austérité permettrait aux budgets de l'Etat (notamment de la Grèce, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne et de la France) de réduire leur déficit et de retrouver leur efficacité.

Les débats et controverses au plus haut sommet des gouvernements européens et américains révèlent des inquiétudes plus profondes qu'il n'y parait à priori

En effet le sommet Franco-allemand Merkel-Sarkozy, reporte doit esquisser des éléments de principe de la Nouvelle Gouvernance Economique Européenne, mais à l'évidence il n'y parviendra pas.

La controverse notamment Franco-Britannique sur le rôle négatif des marches financières n'a pas aide à définir des axes de remise en ordre du système.

La relation entre le Dollar et l'Euro est venue rajouter à la complexité de la situation.

Les nuages qui s'amoncellent au dessus de bons nombres de pays européens, avec un accroissement du chômage et une crise financière qui s'installe, ne clarifient pas les horizons.

De plus la première réponse à ces préoccupations et consistant à un accord

sur le principe d'un fonds Européen de régulation survient sans qu'aucune démarche de gouvernance ou de régulation n'est été proposée ou arrêtée pour clarifier le rôle du fond et définir les objectifs visés et les stratégies pour y parvenir.

L'ensemble de ces observations viennent contredire les analyses faciles qui occultaient souvent et a dessein la réalité de la crise.

Notre conviction est que la crise révèle que l'ensemble des stratégies notamment économiques, industrielles ou financières définies à la fin deux guerres mondiales ont atteint leur asymptote et arrivent à leurs limites.

Dans cette même logique de grands courants contestataires notamment les alter mondialistes introduisent des approches en totale rupture avec les visions et les stratégies qui on court jusque là. Ils mettent non seulement en évidence la nécessité de proposer de nouveaux modes Industriels et technologiques, mais ils contestent également les instruments de Gouvernance Internationales définis au siècle dernier et conclus a leur obsolescence.

Ainsi c'est toute la philosophie d'actions des Institutions Multilatérales qui est contesté, de même que l'inégalité de la représentation dans les organes Conseil de sécurité de l'ONU, Banque Mondiale, FMI

4- Introspection Historique

Pour mieux comprendre ces évolutions, mais surtout pour mieux saisir la nature des remises en cause qu'elles impliquent et lire certainement de façon plus judicieuses et plus appropriée les tendances et le monde qui vient, une introspection historique

dans la genèse de l'architecture des relations internationales bâties après les deux guerres mondiales s'impose.

Les compétitions de puissances qui avaient conduit aux déflagrations des deux conflits mondiaux ont également induit des bouleversements dans le domaine politique et les systèmes de gouvernance mondiale.

En effet, l'implication dans les deux guerres de populations asservies, en colère et avide de liberté, va permettre de faire exploser les hiérarchisations avilissantes instaurées par les modèles institutionnels coloniaux.

Les peuples mesurant encore plus la profondeur des inégalités, mais également la faiblesse des puissants, vont accélérer le cours de leur propre histoire et de l'histoire mondiale par des guerres anti-coloniales.

Ces événements conjugues achèveront de faire disparaître l'ancien régime et provoquent l'effondrement des grands empires coloniaux et en même temps le système économique mondial qui y était rattache.

Peuples et territoires retrouvent petit à petit leur autonomie. 142 pays viennent se joindre à l'ONU qui va naître.

Véritable séisme, souvent occulte par bon nombre d'analystes et d'historiens qui préfèrent évoquer les vainqueurs des deux guerres mondiales en omettant les vainqueurs des guerres coloniales, dont certains sont d'ailleurs devenu les acteurs des nouvelles recompositions qui se dessinent a l orée de la globalisation actuelle .

C'est dans ce contexte que principalement les Etats-Unis continue de s'assurer la maîtrise des technologies nouvelles. Un nouveau système se met en place (Yalta, Bretton-Woods, Dumbarton-Oaks, Washington et San-Franciso).

Alors que des pans entiers de la population mondiale réémergent soit des conflits mondiaux ou des déboulonnements des empires coloniaux et entament de vastes programmes de reconstruction et d'émergence d'Etat modernes.

La paix est à nouveau confisquée par les luttes d'hégémonie et la guerre froide et c'est l'ensemble de l'Architecture Institutionnelle Internationale actuelle qui va se construire dans ce contexte et sous influence de ces Philosophies de compétitions de puissances.

Et comme le précisent Arnaud Blin et Gustavo Marin (ONU et Gouvernance Mondiale 2009) « *l'ONU promet une paix positive qui devra finalement laisser place à la paix négative et imparfaite de la guerre froide*».

Un équilibre de la terreur s'installe, des théories de la dissuasion se mettent en place (les dépenses militaires de l'ensemble des pays se chiffrent a 1000 milliards USD, le Pentagone est a 500 Milliards USD sans compter les 200 Milliards pour la guerre contre la terreur alors que l'ONU a un budget de 15 Milliards USD).

En Méditerranée autrefois socle de naissance des sciences modernes, les dépenses militaires s'élèvent a 5,9% du PIB de l'ensemble des pays riverains alors que la moyenne mondiale est a 3,4%.

Cependant, la guerre froide ne va pas durer et à la chute de l'Union Soviétique les Etats de l'Europe de l'Est réintègrent les espaces de «contact» avec la production technologique et la maîtrise des outils de développement.

Par contre la fin de la guerre froide n'a pas entraîne la redéfinition du système qu'elle a influence en l'occurrence le système institutionnel international tant politique qu'économique et financier actuel qui se fissure sous la pression des nouvelles réalités.

Certaines sociétés et Etats tentent de se regrouper et proposent des organisations différentes.

La naissance de l'Europe

Dans le même temps, l'esquisse de l'Europe achève de se dessiner et donne naissance à ce que l'on peut appeler un «paradoxe».

Fait exceptionnel ou un certain nombre de pays acceptent de leur plein gré de se rassembler sans contrainte militaire ni conquête. Ils créent une aire commune qui affirme le principe de tourner le dos aux confrontations et d'être un espace d'intermédiation entre société et collectivités différentes, enfin un lieu privilégié de recomposition socio-spatial.

Mais en fait, ce projet s'avère hésitant au même titre d'ailleurs que la conception européenne des nouvelles gouvernances mondiales.

En effet, une lecture plus avisé de l'évolution de l'Europe suggère que celle-ci se forge un double discours ou elle alterne dans les espaces du Nord et de l'Est une approche de complémentarité et une seconde vision totalement différente dans ses relations avec le Sud de la Méditerranée ou l'espace de contact est plutôt perçu comme un lieu d'affrontement et de démarcation (immigration clandestine, questions sécuritaires, échange inégal, etc.)

5- Bouleversement des Hierarchies et Demonopolisation de la Force de Dissuasion

Ces bouleversements ne se cantonnent pas aux seules questions économiques et sociales ou climatiques, mais c'est bien l'ordre International lui-même tel qu'établi sur les cinquante dernières années qui semble remis en cause y compris par l'émergence de nouvelles puissances démographiques Chine, Inde .

Dès lors est il fallacieux de prétendre que comme a l'après deux guerres mondiales (YALTA), les nouvelles recompositions géopolitiques entamées a la fin de guerre froide apparaissent maintenant plus clairement.

En effet une nouvelle appréhension de l'espace International, à l'instar des nouvelles compétitions sur la maitrise des technologies nucléaires qui bouleversent les hiérarchies établies, s'impose y compris à l'œil du profane.

Apres l'Inde et le Pakistan, et dans la confusion, l'Iran soutenue par la Turquie et le Brésil argue de son droit a la maitrise du nucléaire civil. La Corée du Sud, un des pays les plus pauvres de la planète il y'a quelques décennies devient un compétiteur sérieux et vient supplanter des pays occidentaux dans la vente des centrales nucléaires.

La Chine, l'Inde et le Brésil émergent et font leur intrusion avec force dans les espaces de configuration des nouvelles relations internationales.

Notamment sur les questions :

- Environnementales avec Kyoto et Copenhague ou d'après négociations ont oppose notamment les pays émergents aux pays développes.
- Du commerce international avec le Cycle de Doha ou les mêmes oppositions se sont manifesté avec des capacités plus grandes à défendre leurs intérêts pour ceux que l'on appelle maintenant les BRIC, Brésil, Inde, Chine, .

- Ou encore l'interaction a l'échelon international des finances publiques avec la détention massive des bons du trésor américain par la Chine, etc.

Pour mieux mesurer la progression des anciens pays du tiers monde des éléments chiffrés sont certainement plus parlant

En Méditerranée

- l'opposition démographique met en évidence :
- En 1950 , les pays riverains du Nord étaient deux fois plus peuplés que ceux du Sud (66% de 212 millions d'habitants) ;
- En 2025, les pays du Sud seront deux fois plus que ceux du Nord (60% des 523 millions- Plan Bleu) ;
- L'Algérie et l'Egypte ont triplé leur population de 1950 à 1990 ;
- Au Maghreb, la croissance démographique est de 2,5% par an (1990-2000), au Nord il y'a stagnation à 0,3% de moyenne pour la même période.

Résorption des retards, cas de l'Algérie :

- Population active féminine a triplé en 15 ans, 1992-2007 (660.000 à 1,8 millions) ;
- Espérance de vie 52,6 en 1970, 75,7 en 2006 ;
- L'indice de niveau d'instruction a progressé de 22% entre 2000 et 2006 ;
- Le revenu brut des ménages s'est accru à un taux moyen de 15,5% de 1990 à 2006 ;
- Le PIB de 6277,7 (moyenne PPA, 2000-2005) à 7416,2 en 2006 ;
- La dette a été ramenée à 3,6% du PIB contre 40% en 2000 (ONS) ;

LES BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine)

Cas de la Chine :

- Espérance de vie est passée de 35 ans en 1949 à 72 ans en 2009 ;
- Elle est devenue le premier exportateur mondial ;
- Deuxième puissance industrielle ;
- Premier marché automobile mondial ;
- Premières réserves de changes ;
- Quatre des dix plus grosses capitales boursières ;
- Premier producteur de charbon, d'acier, d'aluminium de ciment d'engrais ;
- Taux d'épargne le plus élevé de la planète ;
- Monopole des métaux stratégiques (terres rares) ;

- Le plus grand nombre de chercheurs au monde (Luc Soete, prof. Eco. Int., Université Maastricht – Rapport UNESCO, Science 2010) ;
- Devenue géant du séquençage. ;
- Reprise ports et aéroports cargo en Allemagne et en Italie, autoroutes en Pologne ;
- Port du Pirée en Grèce, principal centre transit marchandise vers l'Europe (Géant public Cosco).

BRIC :

- Selon «Global Econimies Papers» Bque Goldman Sachs (30/11/2001)

Le PIB des BRIC devrait égaler en 2040 celui du G6 (USA, Japon, Royaume Uni, Allemagne, France)

- Leur poids dans la croissance Mondiale passerait de 20% en 2003 à 40% en 2025
- Leur poids total dans l'économie Mondiale passera de 10% en 2004 à plus de 20% en 2025 (Bque Mondiale)
- La Chine dépasserait les USA et deviendrait la première puissance économique entre 2020 et 2030 (Goldman Sachs)
- L'Inde dépasserait également les USA vers 2043 (Goldman Sachs)

6- Nouvelles recompositions Globales et Ethique Internationale

Dans ce tumulte de l'après-guerre froide, le débat des nouvelles recompositions globales s'engage et celui de l'éthique et des principes qui doivent les guider s'impose à l'échelle internationale.

Cependant, malgré des espoirs révélés ces 50 dernières années par des avancées technologiques majeures, le scepticisme règne encore.

Certains penseurs estiment que les connaissances ne sont pas partagées dans un monde qui se globalise, le bien être ne se diffuse pas au même rythme que la relation commerciale.

En effet, en rupture totale avec les approches des civilisations anciennes a philosophie humaniste.

Les sciences et le savoir se patrimonialisent, ils ne sont plus un bien commun de l'humanité, bien au contraire, ils deviennent propriété de groupes d'intérêts à qui ils assurent puissance et prééminence.

Alors même que dans leur trajectoire civilisationnelle les grecques avaient donne Alexandrie, son université, ses savants (Euclide, Diophante etc) ses traites de géométrie a l'Afrique, que la civilisation musulmane Arabo-berbère a donne Grenade et Cordoue a l'Europe avec son Algèbre, ses traites de médecine, de philosophie (El Khaouarismi, Ibn Sina, Ibn Roshd) ; certains estiment que la civilisation actuelle privilégié la dimension commerciale qui prend le pas sur la dimension humaine et culturelle.

Les innovations s'apparentent à un banal chapitre de droit commercial excluant toutes les logiques de responsabilité vis-à-vis de l'évolution de l'espèce humaine.

Le débat est finalement biaise et les contradictions vont s'accroitre de même que les fractures vont s'accélérer.

D'un cote, face au désordre créer par le terrorisme et aux difficultés générées par l'immigration clandestine on en appelle légitimement à la responsabilité collective et à la coopération.

De l'autre cote, face aux grands défis auxquels sont confrontes une grande partie des sociétés humaines en matière de santé publiques mondiales (sida, traitements rétroviraux, accès aux médicaments pour les plus démunis, ou encore en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la faim), on oppose la logique commerciale inhérente a la propriété des biens physiques.

Les détenteurs de brevets imposent leurs prix, leurs restrictions, leur monopole dans des domaines ou leurs innovations sont en réalité liées à l'accumulation du savoir humain (civilisation babylonienne, grecque, musulmane, asiatique, amérindienne, etc).

C'est pourquoi Heidegger reproche la perte de valeurs et le fait que cette démarche du progrès nous éloigne de la nature de l'unité.

Il souligne une volonté effrénée de domination de l'homme.

L'ensemble des remises en cause, des approches civilisationnelles actuelles, viennent donner corps aux tenants des nouvelles visions relatives au développement durable et légitimer ainsi la contestation de ceux qui subissent les inégalités et rejettent les démarches de domination. Autrefois, pays colonises, puis regroupes dans les concepts du non alignement, et maintenant dans les notions de pays émergents, l'ensemble de ces courants, existants invariablement dans les pays développés ou émergents soutient l'idée de changements profonds.

Hélène Ahrweiger, historienne, présidente de l'université de l'Europe estime que dans la diffusion des nouvelles connaissances et notamment de l'utilisation du numérique, il n'y a pas lieu de parler de seulement une fracture mais d'un rideau électronique.

Une distinction entre ceux qui possèdent, produisent et utilisent les moyens et outils technologiques et ceux qui n'ont pas accès a la société de la connaissance, soit la grande majorité y compris dans les pays développés.

Enfin, beaucoup estiment que les fractures internes aux pays y compris développés (Nord-Sud à l'intérieur des territoires nations européennes) et les fractures entre les aires de développement et ceux de la périphérie (tiers monde, pays émergents), menacent la stabilité et le développement mondial.

Et donc s'il est vrai que la globalisation a donne une croissance économique soutenue et un niveau de vie plus élevé, une innovation accrue et une diffusion plus rapide des technologies et des techniques de gestion et offert de nouvelles perspectives économiques pour les individus comme pour certains pays. Elle a surtout donne lieu a de grandes inégalités dans le sens ou ses bienfaits demeurent concentres a un petit nombre de pays a l'intérieur desquels ils sont inégalement repartis.

7- Les limites des Systemes Batis Depuis 1945

C'est dans ce paysage d'inégalité profonde et de démarches biaisées aggravées par un ultralibéralisme débridé impulse par les théoriciens de l'hégémonisme que la crise économique mondiale éclate. Elle révèle alors les limites des Systèmes bâtis depuis 1945.

Ce qui fait dire à Martin Wolf, tenant de l'économie libérale et grand éditorialiste du Financial Times «*nous sommes à un moment décisif, si nous émergeons de cette crise sans un effondrement général, nous aurons un ordre mondial plus juste et plus stable*».

C'est pourquoi la crise n'est pas dû uniquement aux dérapages, mauvais contrôles ou encore aux politiques monétaires laxistes d'Alan Greenspan et à la profusion des crédits mal maîtrisent l'ensemble de ces éléments n'en ont été que les révélateurs.

Les quelques escrocs ou personnes indélicates comme Jérôme Kerviel (trader de la Société Générale) qui joue pour 50 Milliards d'Euro soit le PIB du Maroc ou Madoff qui met en place une fraude de 50 Milliards USD soit le montant suffisant pour

éradiquer la fin dans le monde, sont mis en évidence dans des procès médiatiques mais lesquels ont davantage, permis surtout d'expurger les rancœurs accumulées des opinions publiques occidentales qui n'arrêtent pas de subir les contre coups de la crise.

La réalité chiffrée est qu'entre janvier et décembre 2008, les plus grandes places financières ont perdu pratiquement la moitie de leur capitalisation soit environ 35 000 Milliards de Dollars sont plus de deux fois le produit intérieur brut américain. Mais auparavant, les spirales spéculatives s'étant intensifiées et sophistiquées entre 2002 et 2007, les montants notionnels sont passes de cent mille Milliards de Dollars à cinq cent seize mille milliards de Dollars, soit 35 fois le PIB des Etats-Unis. C'est une menace réelle pour l'économie mondiale.

Depuis le début de la récession, les Etats-Unis ont détruit plus de 7,2 millions d'emplois. Pour effacer les effets de la crise, les prévisions estiment qu'il faut attendre aout 2017 au mieux. En effet, le taux d'emploi implique qu'il faut créer 1,2 millions d'emplois nouveaux or en septembre 2009, 263 emplois étaient détruits contre 210 000 le mois précèdent.

Le Système bancaire à la recherche de profits maximums s'éloigne progressivement de son rôle initial proche de l'investissement et de l'entreprise pour aller se piéger en imbriquant ses intérêts avec ceux du monde aléatoire de la spéculation et de la commercialité.

Cette dynamique a également crée des liens faits d'égarements, de manque de loyauté (Enron, Madoff) et de relations douteuses entre les différents protagonistes du Système en l'occurrence, le banquier, le producteur et le consommateur.

Leurs complicités soudées par la relation d'intérêts et l'appât du gain ne devait sa survie qu'au financement de la surproduction et de la sur consommation notamment des ménages ce qui a donner lieu fatalement a un surendettement de ces derniers.

Démarche qui a pris la dimension d'une véritable schizophrénie collective en allant s'enfermer peu à peu dans un monde virtuelle.

Une fuite en avant devenue un véritable modèle socioculturel nouveau, centré sur la consommation devenue une véritable valeur.

Et j'emprunterais pour qualifier cette situation a Warren Buffet qui ne peut être taxé d'anti libérale ce commentaire incisif et pertinent : début de citation « Au début,

c'est la gestion de l'entreprise qui influe sur le cours la bourse. Au bout d'un certain moment la spéculation prend le relais. L'histoire est bien connu ce qui est commencé par un homme raisonnable est achevé par un fou.» Fin de citation.

L'endettement des ménages américains est passé de 7680 Milliards de Dollars en 2001 à 13825 Milliards de Dollars en 2007 soit un taux d'endettement moyen de 140% contre 68% en France.

Toujours aux USA 2,6 Millions de logements en fait l'objet d'une saisie. Ce qui fait dire plus tard à OBAMA : «le désastre se poursuit pour les familles travailleuses».

Tout a été fait à l'envers. Comment peut-on viser à une rentabilité maximum, avec une surproduction extrême alors qu'en parallèle les salaires sont ralentis (pays développés), et pour pallier à l'effet mécanique de la sous consommation les ménages sont poussés au surendettement et installés ainsi dans la fragilité avec un revenu virtuel (du a l'endettement).

Bernard Guerrien (chercheur associé à la Sorbonne) précise que : « entre 1989 et 2006 la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises à diminuée de 67% à 57% dans les quinze pays les plus riches de l'OCDE. Les inégalités n'ont jamais été aussi fortes depuis 1920.

Alan Greenspan lui-même constatait en 2007 que la part des salaires dans le revenu national aux Etats Unis avait atteint, « un niveau exceptionnellement bas selon les normes historiques».

8- Globalisation non denuee d'arriere Pensee Politique

Rattaché à un espace socio-politique précis le Système financier et bancaire a impulsé une globalisation non dénuée d'arrière-pensées politiques, il s'est retrouvé aspiré par les logiques d'un modèle de compétition hystérique effrénée et de recherche de rentabilités excessives.

Fusions couteuses de grandes entreprises et entités économiques insérées dans des stratégies qui s'apparentent plus, aux stratégies de guerre qu'aux stratégies économiques.

Ceux qui ont impulsé les instruments de la mondialisation étaient convaincus de leur puissance, paradoxalement ils ont réalisés leur propre précarité.

L'élément fondamental à retirer de ces analyses et que l'ultralibéralisme n'est pas apolitique, il est éminemment politique.

L'Architecture économique et financière a été conçue pour servir et assurer la domination sinon la prééminence des uns sur les autres à travers la globalisation.

Et comme l'avoue Philip STEPHENS éditorialiste du Financial Times.

«La libéralisation du commerce et des flux de capitaux était un projet essentiellement Américain. Ce n'était pas tout à fait une entreprise impérialiste - A présent l'occident ne peut plus espérer dicter la règle de jeux».

C'est donc l'ensemble des systèmes qu'il faut revisités. Que ce soit sous l'angle du développement durable ou de la crise économique mondiale.

A ce propos, le général de la Maisonneuve directeur du séminaire stratégie à Paris XI estime, début de citation « l'Etat Nation est considérablement affaibli, Etat vertical et autoritaire, il a été conçu pour la guerre et construit en grande partie dans ce but, il est particulièrement mal organisé pour régler les questions sociales et économiques exceptionnellement complexes de notre époque».

Ces dernières décennies en effet l'Etat ne s'estimait plus le régulateur social garant d'un service public équitable et accessible à tous.

Il à non seulement cédé aux dimensions marchandes, mais il a été progressivement évincé de l'espace public par le système économique et financier et il a été d'autant disqualifié au regard de l'opinion publique qu'il a semblé glissé vers le soutien aux intérêts des groupes économiques et financiers au détriment de son rôle social.

Les scandales successifs de la sphère économique et financière ont troublé l'image de l'Etat lui-même.

C'est donc un Etat affaibli dans les pays occidentaux avec des structures sociales qui ne sont plus adaptées aux duretés qui s'annoncent à l'échelle mondiale.

De plus la majorité des populations des pays développés ont rompu avec les périodes de grandes précarités et de difficultés sociales importantes.

Or l'immense tache de remise en ordre de l'économie mondiale prélude d'une crise qui sera longue d'autant qu'elle intervient à des fins de cycles pour les modèles les plus fondamentaux de la planète.

- modèle énergétique saturé.
- modèle industriel polluant.
- Modèle agricole tournant le dos à l'écologie et gaspilleur d'eau.
- Insécurité alimentaire avec menace de faire exploser bon nombre de pays (guerre de la faim).
- Modèles alimentaires contestés (OGM).
- Gestion des ressources en eau avec menace de graves pénuries.

Tous ces chantiers colossaux imposent à l'évidence des remises en cause dans la démarche globale.

Il est fondamentale que s'organise au plan international une responsabilité collective et solidaire sans laquelle les chantiers évoqués ne seront que partiellement traités, tout autant qu'il est nécessaire que soit revu l'organisation institutionnelle mondiale.

Concrètement l'économie mondiale pour retrouver sa fluidité a besoin que la pauvreté se réduise.

Et l'on a tort par ailleurs de se persuader que les espaces de richesses actuels des pays du Nord sont a jamais inscrits dans la dynamique de prospérité.

Schéma manichéen que la réalité du quotidien peut très vite contredire.

Foto de familia del Seminario Científico Internacional conjunto con la Université Abderahmane Mira, Béjaïa, Argelia, celebrado el 26 de abril de 2012.